

## SOMMAIRE

I – 2	Présentation	G.R.Hi.N.
3 – 14	Du haut du clocher de Nontron	R. Bouet
15 – 18	Monnaies ayant cours dans la région de Nontron à l'époque de Richard Cœur de Lion (1169-1199)	M. Chaperon
19 – 22	Forge Neuve et Montalembert	J. Maudet
23 – 23	La Nontronite	S. Battut
24 – 38	La montée à Paris d'un jeune Nontronnais : Antonin Debidour	F. Debidour
39 – 40	Les gisants de Javerlhac	M. Belly
41 – 50	Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792)	R. Bouet

## PLANCHES

3	Plan de Nontron (vers 1850) : les 7 églises de Nontron.
8	Chapelle Notre-Dame des Clercs en 1871.
12	Plan de l'ancienne église et de l'église actuelle de Nontron (1871).
16	Monnaies de la région de Nontron.
21	Plan de Forge-Neuve 1786.

N. – B. : Les articles publiés dans les présentes chroniques n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Depuis sa création en décembre 1977 le Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais avait dans ses statuts et dans ses projets la parution « d'un bulletin dans lequel mémoires et documents concernant l'histoire de notre région » seraient publiés ( statuts – article 2 § 2). Ce bulletin paraît enfin aujourd'hui !

CHRONIQUES NONTRONNAISES, tel sera son titre. Et s'il porte le N°1 c'est bien pour laisser espérer que d'autres numéros le suivront, mais il n'a pu s'engager dans une périodicité régulière. Le GRHIN, en effet, dispose de peu de finance. Aussi il a fallu réaliser ce numéro avec les moyens du bord : des amis de bonne volonté ont tapé les stencils, d'autres ont tourné la ronéo... etc.

Aussi la présentation de ces CHRONIQUES est loin d'atteindre la perfection de l'imprimerie et on n'a pas pu se permettre autant d'illustrations qu'on aurait voulu. Nous tenons cependant à remercier toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation.

Ce qui importe avant tout, c'est le contenu de ce premier numéro. Régulièrement à leur séance mensuelle ( le 1<sup>er</sup> jeudi du mois) des membres du GRHIN proposent ou écoutent des communications sur notre histoire locale. Ainsi, petit à petit, après plus de 50 séances, plus de 70 manuscrits de communications se sont engrangés dans les Archives de notre groupe. C'est dans ces documents inédits que nous avons puisé pour réaliser ce premier numéro. Et nous espérons bien que d'autres nous permettront de faire connaître aux Nontronnais bien d'autres communications tout aussi intéressantes. La table de la première page vous en indique toute la variété.

C'est à vous maintenant, amis lecteurs, que ce premier numéro est confié. Nous remercions tous ceux qui l'ont acheté et surtout ont pris le temps de le lire. C'est là, pour le GRHIN, le meilleur encouragement pour en faire paraître d'autres.

A sa lecture, peut-être, certains trouveront quelques critiques à faire ; qu'ils n'hésitent pas à nous en faire part. De même tous ceux qui possèderaient des documents sur notre histoire locale (minutes, gravures, anciennes photos ou cartes postales, archives personnelles ... etc.) nous leur serions très reconnaissants de bien vouloir nous les communiquer. Que de documents anciens sont malheureusement perdus, détruits parce qu'on n'a pas su les faire connaître et les mettre en lieu sûr quand il en était encore temps.

Il ne nous reste plus en terminant qu'à vous inviter à parcourir ces pages et ainsi à mieux connaître et mieux aimer notre histoire locale, et peut-être qu'un jour vous aurez même envie de venir à l'une de nos rencontres mensuelles ouvertes à tous, adhérents ou non. Vous y serez toujours les bienvenus.

Le GRHIN

## DU HAUT DU CLOCHER DE NONTRON.

Nous découvrons un pittoresque panorama où viaducs et ponts s'efforcent de rassembler tous ces versants divers, nés du passage du granit au calcaire. Laisant errer nos regards sur les vieilles maisons d'ici, peut-être aurons nous envie de connaître quelques aspects de cette ville dans les siècles passés. Et puisque nous sommes en haut de l'église, autant essayer d'abord de compter tous ces clochers qui trouaient jadis la nappe sombre des vieilles tuiles creuses. Avant de dire un mot sur chacun d'eux, il est bon de repérer leur emplacement. Pour cela, plutôt que de longues explications rien ne vaut un plan : un vieux plan de Nontron qui permet de se rendre compte de l'évolution de la ville durant ce dernier siècle et de situer en même temps ces anciennes églises et chapelles disparues. Car Nontron, après avoir été la ville aux sept clochers devra se contenter d'une seule église, et encore de construction récente, puis qu'elle vient juste de fêter son centenaire en 1976.

### La ville aux sept clochers.

En 1805 le mémoire que trois marguilliers de Nontron, **Fourien, Lapouge** et **Bourinet**, adressent au sous-préfet pour prendre la défense de l'église *St Etienne*, commence par ces mots : « *Nontron a possédé jusqu'à sept églises, et maintenant il n'en reste plus que deux : Notre-Dame et St Etienne.* » (1)

Effectivement, avant la Révolution, Nontron pouvait s'enorgueillir d'être la ville aux sept clochers. Enumérons rapidement les plus modestes, pour nous arrêter ensuite plus longuement aux trois plus importants.

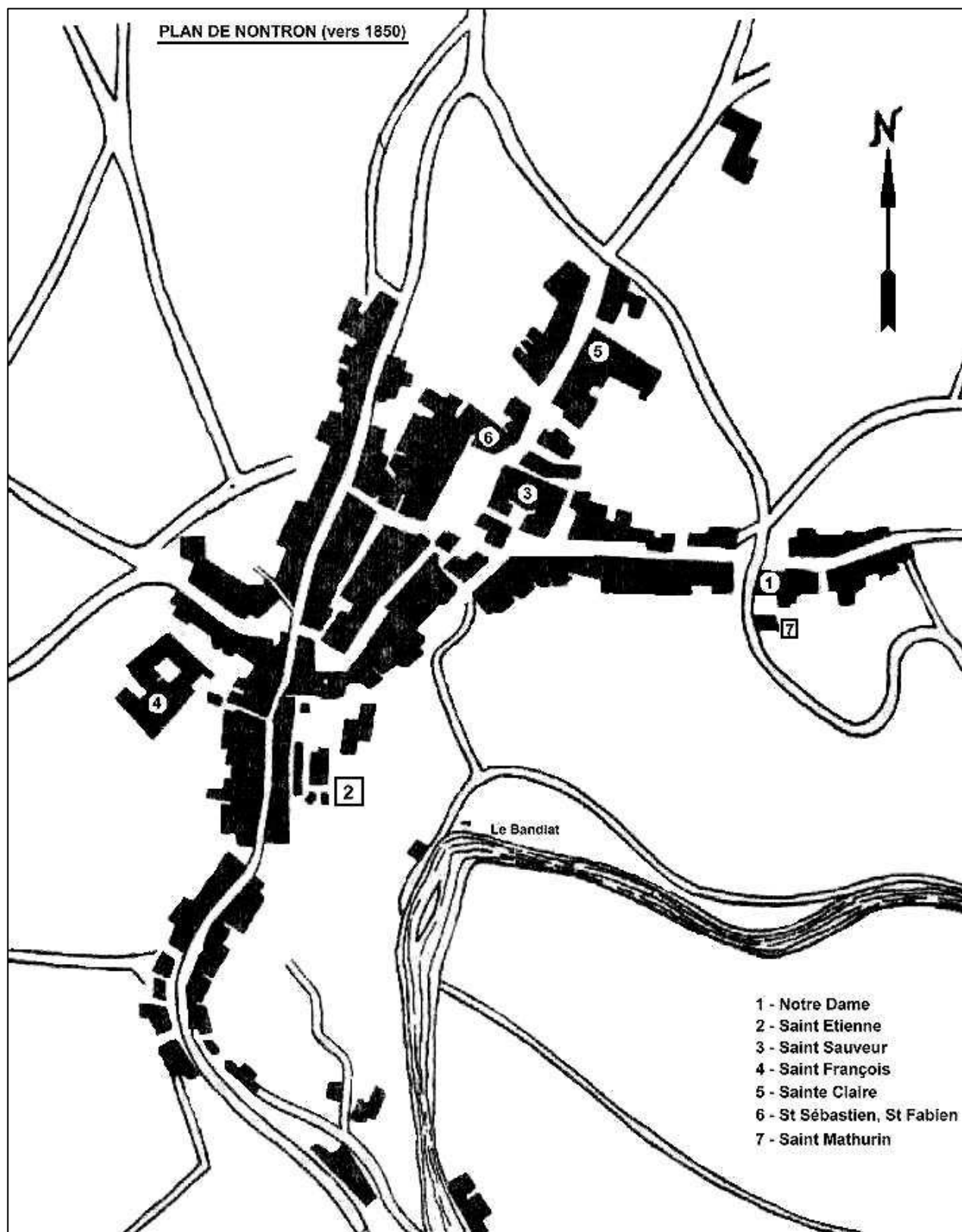
- Une chapelle *St Mathurin*, construite au XVe siècle dans le cimetière du même nom. Elle porta aussi le nom de *Notre-Dame de Pitié*.

- Attenante à cette chapelle, une famille **Vieillemard** fit édifier au XVIe siècle une petite chapelle dédiée à *St Roch*. Plus tard, cette dernière sera englobée dans un agrandissement de la chapelle *St Mathurin* qui elle, en revanche, perdra son nom et deviendra l'église *St Roch*. Cette église disparut vers 1770 pour laisser place à la construction du nouvel hôpital érigé sur le même emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui. (2)

Il y avait aussi deux chapelles ouvertes au public des deux couvents franciscains que possédait Nontron.

- D'abord le couvent des Cordeliers avec son église *St François*, fondé en 1270. Ce couvent fut affecté après la Révolution à la sous-préfecture, au tribunal et à la gendarmerie, et son église devint prison jusqu'en 1874. (3) Ensuite et jusqu'à nos jours, grandement modifiée, elle abrite le tribunal. Récemment on vient de mettre à jour dans un mur attenant à la gendarmerie quelques vestiges du portail de cette église. C'est de lui qu'on écrivait en 1876 : « *Le beau portail de cette église subsiste encore ; les amis des arts et de l'antiquité souhaiteraient (et la réalisation sera facile et peu dispendieuse) qu'on le dégagât de la maçonnerie qui le couvre et la ville posséderait une relique de plus de la foi du Moyen-Age.* » Dix ans plus tard, **de Laugardière** constatait que « *ces vœux sont restés stériles, et, malgré les plus formelles promesses, les trièfles, les tores et les voussures en tiers point de ce portail du XIIIe siècle ont été de nouveau recouverts de mortier.* »

Cent ans plus tard, peut-on espérer être enfin arrivé à ce moment favorable où *une administration intelligente* saura mettre en valeur cette *relique* ?



- Puis le *couvent des Clarisses*, sis vers le haut de la ville, fondé en 1625. Ces dames de *Ste Claire* avaient également une chapelle qui fut vendue comme bien national en 1792. Ces bâtiments conventuels, considérablement modifiés, servirent à une époque récente de locaux à l'ancien C.E.G. (4)

- La *chapelle St Sébastien et St Fabien* était celle du premier hôpital de Nontron construit dès le Xe siècle. Hôpital et chapelle furent démolis et remplacés après 1824 par l'Hôtel de Ville actuel. (5)

- On pourrait aussi mentionner aux abords immédiats de la ville la chapelle *Ste Madeleine*, réservée aux lépreux dès le XVe siècle dans le quartier actuel de la Maladrerie. (6)

Mais venons en aux trois plus importantes églises de Nontron qui, tout au long de l'Ancien Régime, se sont disputées les faveurs des fidèles. (55)

- En premier, l'église *St Sauveur*, la plus ancienne, aujourd'hui entièrement disparue. Eglise du couvent bénédictin fondé en 801 par les moines de *Charroux* après la donation que leur fit **Roger**, comte de Limoges, du château de Nontron le 19 mai 785.

Cette église avait façade sur la *place de la Cahue* (*place A.Agard* actuellement). Desservie pendant près de dix siècles par les Bénédictins du Moustier attenant, elle était sous la responsabilité de leur prieur. Mais elle va servir alternativement avec l'église *St Etienne* d'église paroissiale, notamment entre 1669 et 1689, de 1692 à 1700 et enfin de 1735 à 1781. A cette dernière époque, à cause de son état de délabrement, elle sera interdite par l'évêque de Limoges en 1784 (jusqu'à la Révolution, Nontron et sa région étaient du diocèse de Limoges). Le cumul dans cette même église du service monastique et du service paroissial, l'alternance de ce dernier service entre *St Sauveur* et *St Etienne*, sans oublier les droits du prieur, du curé de Nontron, voire même de l'Evêque, ainsi que l'obligation faite aux habitants de faire réparer la nef, furent l'occasion de pas mal de problèmes et même de procès.

La Révolution fera disparaître cette église qui sera vendue comme bien national en 1797 pour servir de magasin, de grange et même d'écurie. En 1879 une démolition supprimera les derniers vestiges de la façade. Son propriétaire, le pharmacien **Augier**, la remplacera ensuite par une maison neuve.(7)

Au moment de sa démolition, M. le baron de **Verneilh** a voulu dans ses « Causeries archéologiques » nous en laisser quelques souvenirs en publiant un article sur cette première église de Nontron et un dessin de sa façade. Car si en 1879 l'ensemble de l'édifice était totalement défiguré, la façade, elle, témoignait encore de l'antiquité de ce monument. Arcades, tailloirs, torsades remontaient au XIIe siècle et n'avaient pas du être modifiés lors de la restauration de 1497. Ce n'était pas là de la très grande architecture, mais l'archéologue la trouve cependant « *assez heureuse dans sa robuste sobriété* ». Quant aux sculptures, « *elles étaient l'œuvre naïve d'un maçon de campagne plus riche de bonnes intentions que d'autre chose.* » Malgré l'intérêt tout relatif de cette église, de **Verneilh** ne peut s'empêcher de verser un pleur sur sa disparition. « *Nous nous bornons à enregistrer la démolition, à la regretter et à dresser un état mortuaire en conservant par notre dessin un aspect fidèle de ce qui vient de disparaître.* » Et pourtant l'oraison funèbre se termine par une note optimiste. « *Rassurons, cependant, les amis de l'art roman, car les pierres sculptées ont été généreusement données à M. Lavergne, curé de Nontron. Déposées avec soin, étiquetées et numérotées. M. l'archiprêtre a le projet de rétablir le frontispice de St Sauveur le long du mur d'enceinte qui doit entourer l'église moderne de Notre-Dame* ». Louable projet qui provoque le cri du cœur de notre archéologue : « *Puissent tous les anciens monuments détruits par les nécessités de la voirie ou le politique être traités avec le même respect !* »

Malheureusement, aujourd'hui, aux abords de l'église, à une exception près, aucune trace de ces pierres sculptées dûment étiquetées et numérotées. (8) Si vous en trouvez au fond de vos caves ou servant de bordures dans vos jardins n'hésitez pas à honorer les volontés de leur dernier propriétaire, M. **Augier**.

- Vient ensuite l'église *St Etienne*, appelée aussi « *La grande Eglise* ». Elle a été pendant des siècles, sinon en fait, du moins en droit « *l'église matrice et paroissiale* » (9) de la ville. Située place justement de *La grande Eglise* (place Paul Bert), elle fut construite probablement au milieu du XIIe siècle. C'était un bel édifice roman à trois nefs avec un clocher hexagonal que les Nontronnais ont pu admirer, là-haut, perché sur son promontoire jusqu'en 1826, date de sa démolition. Par sa forme ce clocher voulait-il rappeler l'admirable clocher de *Charroux* ?

On trouve encore aujourd'hui dans bon nombre de salons nontronnais la lithographie de **Delanoue** (faite en 1822) représentant cette belle église en ruine à côté des débris du château. Mais les Nontronnais l'ont toujours, semble-t-il, admirée de loin. De tous temps ils se sont fait tirer la jambe pour y aller aux offices, parce que « située hors de la ville et d'un accès très difficile et escarpé ». (10) Aussi l'église *St Sauveur* eut-elle souvent la préférence à cause de son emplacement plus central.

Les marguilliers de 1805, voulant redonner la suprématie à *St Etienne*, imaginent-ils, en vain du reste, tout un système de routes pour « rapprocher *St Etienne* de ses paroissiens et briser son isolement ». Aussi cette église va-t-elle continuer à se détériorer, isolée sur son piton où elle devait pourtant avoir fière allure.

Les révolutionnaires de 1793 en firent le Temple décadaire. Et nos conseillers municipaux de 1820 décidèrent sa démolition pour « en employer les pierres à la clôture du cimetière. » Pour obtenir l'autorisation de cette démolition on fit valoir la vétusté de l'édifice et « la sûreté publique ». Pourtant murs et clocher étaient alors tellement solides qu'il fallut employer « *le fer et la poudre* » pour en venir à bout. M. de **Laugardière** de terminer son chapitre sur cette église en s'écriant : « *Oh ! les vandales !* » (11)

- Enfin la troisième grande église de Nontron, l'église *Notre-Dame*. Alors que *St Etienne* et *St Sauveur* se disputent le rôle d'église paroissiale, à l'autre extrémité de la ville, une modeste chapelle ne cesse de prendre de l'importance au long des siècles, au point de supplanter un jour les deux autres. A la fin du XIIIe siècle, en 1271, sensiblement sur le même emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église de Nontron, il existait une petite chapelle dédiée à la Vierge, près de laquelle vivait une « recluse », aussi s'appelait-elle « *Notre-Dame du Reclusage* ».

En 1569 les protestants saccagent cette chapelle. La vieille statue de pierre, vénérée dans cette chapelle, est alors mutilée et enfouie dans les décombres. Vers 1626 elle sera reconstruite en plus grand et elle abritera la vieille statue que des enfants jouant dans les parages, auraient retrouvée au milieu des ronces. La « *Recluse* » ayant disparu, la chapelle prend alors le nom de « *Notre-Dame des Clercs* », en attendant le titre beaucoup plus tardif de « *Notre-Dame des Ronces* ».

En 1666 son modeste campanile triangulaire est remplacé par une haute tour carrée à trois étages.

De 1724 à 1726, sa nef est prolongée et agrandie de deux chapelles latérales. Et le 17 février 1781, par décision de l'Evêque de Limoges, à cause de son excellent état, à la différence des deux autres, elle devient église paroissiale à part entière, et le restera jusqu'en 1789.

Avec la Révolution, elle sera convertie en atelier de salpêtre, puis en prison. Avec la reprise du culte elle reprend son office d'église paroissiale. (12)

A la veille de sa démolition, le 8 décembre 1871, l'architecte départemental faisait un dernier rapport sur *Notre-Dame des Clercs* : « *Cette église de 370 m<sup>2</sup> est réduite à 270 m<sup>2</sup> par l'ameublement. Elle ne peut donc contenir que 800 personnes pour une population de 3262 habitants. Le jour y pénètre avec parcimonie, la hauteur du sol à la voûte en bois est de 7 m 33, et les lois les plus élémentaires de l'hygiène y sont entièrement inconnues. Les murs sont lézardés en plusieurs endroits. Elle offre un état voisin du délabrement et n'a aucun caractère architectural. Le clocher seul, bâti au milieu du XVIIe siècle est solide et présente un certain intérêt...* ».

C'est donc cet édifice qui, ayant bien perdu de son lustre d'antan, va faire place à une nouvelle église mise également sous le vocable de *Notre Dame*. (13)

Grâce aux plans relevés par l'architecte départemental en 1871, nous pouvons encore nous faire une idée de cette église de *Notre Dame des Clercs*, aujourd'hui entièrement disparue. Sa

reproduction, à la page suivante, qui nous a été artistiquement et gracieusement faite, (comme du reste les autres dessins de cet article – Que leur auteur en soit ici remercié.) nous en donne une image fidèle, telle qu'elle apparaît à l'extrême droite de la lithographie de M. **Aumont** qui orne presque tous les salons nontronnais. Pendant les trois premiers quarts du XIXe siècle, les curés de Nontron vont s'efforcer de la remplacer par une autre église plus vaste et plus centrale.

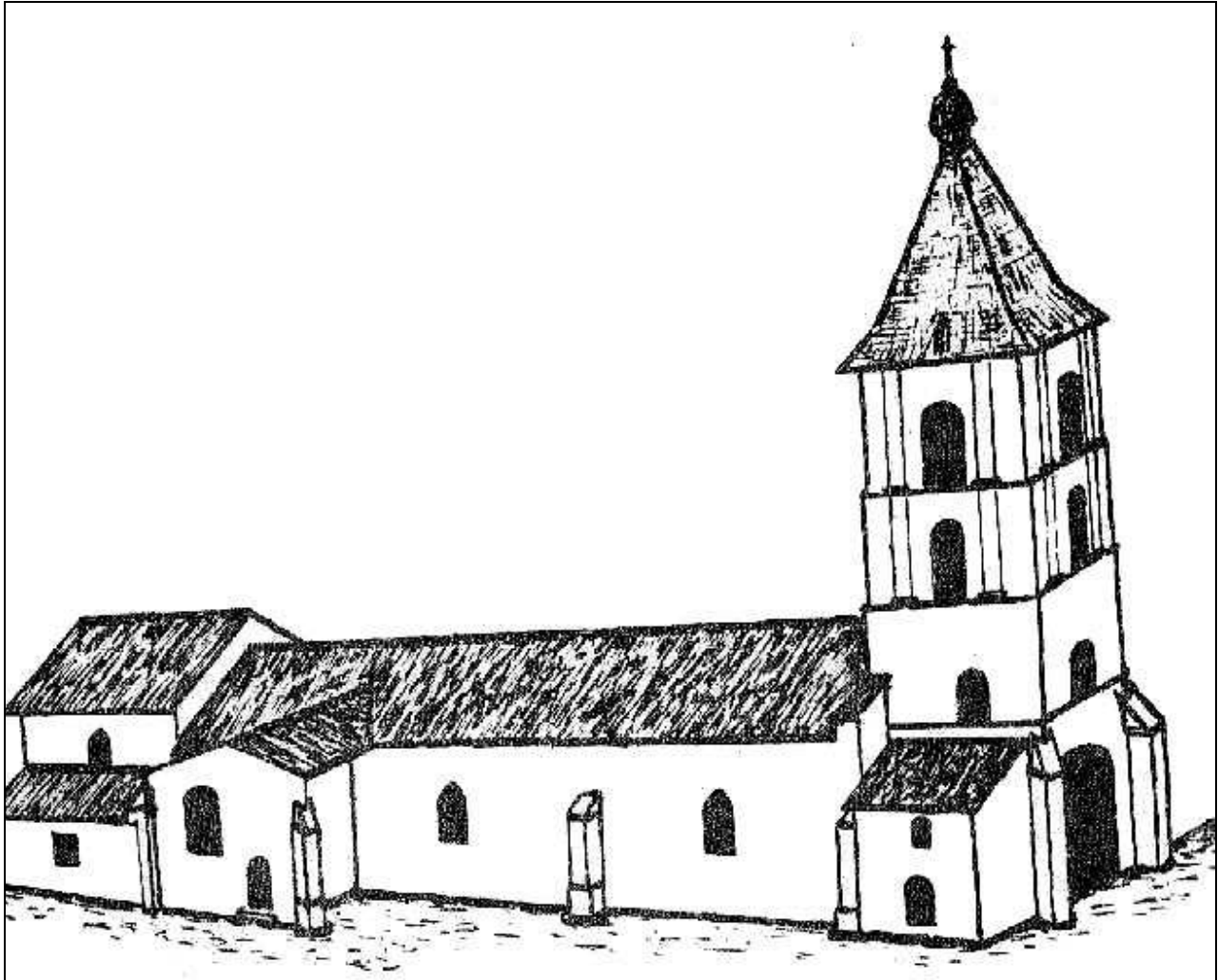
## Et s'il n'en reste qu'une...

Déjà en 1805 les marguilliers envisageaient l'hypothèse de « *construire une nouvelle église* », mais pour ajouter aussitôt : « Ce projet ne sera jamais exécuté. » Il le fut pourtant, moins d'un siècle plus tard, mais non sans mal. Car le projet se heurta sans cesse à la question préalable de l'emplacement à donner à la nouvelle église. La municipalité, les fidèles, les curés successifs s'en préoccupèrent et la presse locale se fit l'écho des différentes solutions préconisées.

Ainsi en 1853 le maire propose de construire sur le site de *St Etienne*. Et voici comment le curé d'alors, **Lafaye**, lui répond dans une longue lettre dont nous donnons quelques extraits.

« *Si cette position était centrale, jamais emplacement n'eut été mieux choisi, rien de beau rien de poétique comme le serait notre future église placée sur ce magnifique piédestal, se montrant au loin aux yeux du voyageur étonné et couvrant de son ombre tutélaire les nombreuses maisons de la ville. Et puis comme vous le dites si bien, quel bonheur de prier au même lieu où priaient nos pères, mais...* » Car il y a un « mais » et c'est « *la trop grande distance du foyer de la famille à l'église.* » Il y a plus. « *Non seulement la place de l'église St Etienne n'est pas centrale, mais encore elle n'est pas dans des conditions hygiéniques favorables à la santé publique. Quel abri offrirait-elle à nos cultivateurs échauffés par la marche, souvent par le poids d'un cadavre, à nos vieillards épuisés par les infirmités et la fatigue, à la jeunesse dont le sang en ébullition appelle une transpiration incessante. Ouverte comme elle est à tous les vents, l'église nouvelle plus que toute autre serait sous l'influence glaciale du vent du nord. La question d'économie, je le sais, est entrée pour beaucoup dans le choix du plateau de St Etienne. Si l'économie est souvent une vertu pour les particuliers, elle est presque toujours un défaut pour les administrations. Les demi-mesures sont plus funestes que profitables aux caisses publiques, et malheureusement trop d'exemples dans le département viennent donner à mes paroles une triste consécration.* »

Dernier argument contre cet emplacement... le curé « *à qui votre projet fait une assez triste part. Et je ne parle pas pour moi. Quand l'église sera bâtie, ma cendre sera froide. Vous vous proposez de lui donner pour presbytère l'école communale, c'est à croire que vous prononcez contre lui une espèce d'ostracisme. En effet, d'abord vous l'isolez de toute société. Comment aura-t-il le courage, brisé souvent par la fatigue d'aller chercher au centre de la ville quelques unes de ces récréations innocentes que l'exigence des saints canons ou les convenances sociales lui permettent encore vieux ou jeune. Il faudrait qu'il vive comme un cénobite. Vous l'exposez ensuite aux erreurs des révolutions. Que deviendra un prêtre seul, isolé, dans un temps de révolution s'il habite le presbytère magnifique du reste que crée votre plan. Il sera la première de toutes les victimes et en mourant il n'aura pas la douce espérance d'apaiser par son sang la fureur populaire. Croyez à une chose, M. le Maire, si les cloches de Nontron avaient été placées à la Grande Eglise dans les jours malheureux que nous avons traversés, le son lugubre du tocsin aurait plus d'une fois retenti sur votre tête et sur la mienne. C'est le voisinage de citoyens amis de l'ordre et disposés à le défendre au péril de leur vie, qui a fait avorter bien des pensées coupables. Enfin, vous l'exposez à la haine des méchants. Un curé dans une paroisse offense nécessairement plus d'une personne dans sa vie sacerdotale si elle est dignement remplie. Qui empêchera les personnes qui se croient froissées de venir l'insulter au foyer où il repose, pas de voisins, partant pas d'amis. Il sera abreuvé d'outrages et nul témoin ne viendra justifier ces faits, il faudra qu'il subisse en silence toutes les avanies, peut-être même les tentatives que la cupidité pourrait former contre lui.* »



Eglise Notre-Dame-des-Ronces.



Ainsi après avoir rejeté l'emplacement du maire, le curé propose le sien, l'emplacement idéal, et c'est « *la place du Château* », aujourd'hui « *place des Mobiles* ». Et le curé prévient l'objection du maire : « *Vous craignez qu'on vous accuse, vous le propriétaire du château, d'avoir agi dans un intérêt purement personnel et cette crainte vous arrête. On le dira à coup sûr, puisqu'on le dit déjà au sujet de St Etienne, et qu'importe ce que dira la foule des malveillants et des sots. Faire ce que doit, advienne que pourra. Voilà la devise d'un honnête homme, et cette devise a été et sera toujours la vôtre.* » (13)

Avec de tels arguments le curé **Lafaye** a-t-il réussi à convaincre son maire ?

Ce qui est sûr, c'est qu'en 1865, le même **Lafaye** commence à recueillir des souscriptions pour cette construction. Il meurt en 1867 sans avoir encore rien entrepris. (14)

Le nouveau curé, l'abbé **Montet**, arrive de Thiviers où il a restauré l'église ; il est donc tout indiqué pour accomplir la tâche. A son installation « La nombreuse assistance qui se presse dans la modeste chapelle Notre-Dame prouve une fois de plus la nécessité de construire une église à Nontron. » (15) Cette preuve revient sans cesse à l'occasion de toute cérémonie de quelque importance : confirmation, Semaine sainte, première Communion... etc. C'est ainsi qu'à Pâques 1867 la chapelle est encore trop étroite pour recevoir « ceux qui ont eu le courage de pénétrer dans son enceinte au milieu d'une foule compacte et dans une atmosphère viciée où ils peuvent à peine respirer » (16) Mais dès la fin 1868, l'abbé **Montet** s'en va sans avoir rien fait. Il est remplacé par **M. Lavergne**.

Dès le 3 janvier 1869, le nouvel archiprêtre parle en chaire du projet de construction. (17) Mais aussitôt la question se pose : « - *Où sera placée cette nouvelle église ?*

- *A l'endroit le plus commode répond le curé.*

- *Mais encore ?*

Car on discute toujours ferme à Nontron sur l'emplacement idéal. Le Conseil municipal penche pour la *place du Château* ou la *grande Eglise*. D'autres proposent l'agrandissement de la chapelle *Notre-Dame*, mais ils sont loin de faire l'unanimité. D'autres tiennent pour le champ de foire. On leur répond que ce n'est pas central, « et que si notre ville doit s'agrandir, ce ne peut être que du côté de la gare de notre futur chemin de fer. » (18) « De plus, ajoute-t-on, il y a le voisinage du foirail, nous n'insisterons pas sur ce point, il est facile à saisir et surtout... à sentir. » (19)

Certains voudraient que cette église prenne la place du vieux Moustier *St Sauveur* réduit alors à l'état de grange. Mais la démolition des maisons neuves qui l'entourent coûterait une fortune. Il y a même un « étranger » à Nontron qui a proposé un emplacement en contre bas des *Allées de Bussac*, dans une « déclivité, à l'abri de tout regard. L'église serait là, isolée de tout bruit extérieur et permettrait aux âmes pieuses de se recueillir et prier en silence. » Mais peut-être le promoteur lui-même de cette solution serait-il embarrassé pour trouver cette nouvelle église édifiée sur l'emplacement qu'il préconise ! Et comment le monument contribuerait-il à l'embellissement de notre ville ? (20)

La construction est, en effet, inspirée par plusieurs causes. Ainsi, « La position de l'église actuelle à l'extrémité de la ville, son exigüité et aussi son caractère sans harmonie n'est pas compatible avec les exigences d'un chef lieu d'arrondissement. » (21)

Plus tard, on dira même que « construire une église est une œuvre patriotique ! » (22)

Pendant qu'on discute toujours à Nontron de l'emplacement de la nouvelle église, voici qu'éclate la guerre de 1870. Alors plus question d'église pendant un certain temps.

Il faudra attendre novembre 1871 pour que la presse locale présente le projet de l'agrandissement de la chapelle Notre-Dame. Et le même journal ( *le Nontronnais* ) qui avait combattu cette solution en 1869, se plait maintenant, deux ans plus tard, à reconnaître la justesse d'un tel projet. Car on comprend alors que Nontron ne peut sans sacrifices au dessus de ses forces se donner une nouvelle église. Et puis rester à la chapelle Notre-Dame est encore l'emplacement qui divise le moins les esprits ; cette église est pleine de souvenirs, porteuse de pieuses légendes et malgré son éloignement du centre on y va par devoir et par habitude. Enfin la proximité du

cimetière est un immense avantage pour les cérémonies funèbres. L'église des vivants n'est pas loin de la demeure des morts. Ce lien puissant, intime et sacré, on ne pouvait le rompre sans ingratitude et sans impiété.

Tout est donc pour le mieux, aussi, tous les esprits sont maintenant tournés vers cette seule pensée : la seule possible et même facile, l'agrandissement de l'église. (23)

Pour l'acquisition des terrains nécessaires à cet agrandissement, une occasion opportune se présente : la succession de feu **Agard** comprenant une maison, une cour et une grange. La commune l'achète pour 10 000 F. « C'était plus que la valeur, mais il n'y avait pas à différer d'un seul jour, sans quoi l'opération était manquée. » (24) Heureusement tout le monde n'est pas aussi intéressé, et Mme **Roby-Pavillon** fait don de deux parcelles qui arrangent bien la situation. (25) La place ainsi dégagée, il ne reste plus qu'à construire. Enfin !

Après quelques timides plans d'agrandissement, on en vint très vite à envisager la reconstruction pure et simple d'une nouvelle église qui ne garderait de l'ancienne que l'emplacement considérablement agrandi « plus de 300 m superficiels » (26)

Le 8 décembre 1871 l'architecte **Mandin** présente son projet à réaliser en plusieurs périodes : l'église aura 52 m de long, 10 m de large et des voûtes élevées de 14 m au dessus du pavé. (27)

Les entrepreneurs seront M. **Ducellier** de Périgueux pour l'église et M. **Joseph Moreau** de Royan pour le clocher. Tous les deux travailleront sous la direction de M. **Mandin**.

La construction de l'église s'élèvera à 92 000 F et celle du clocher à 39 000 F. Pour trouver tout cet argent, dès novembre 1871 l'abbé **Lavergne** ouvre une souscription et « presque tous les Nontronnais répondent à cet appel patriotique et religieux. C'est une œuvre populaire et non de parti... le courageux quêteur frappe à toutes les portes, à celle du pauvre comme à celle du riche. » (28) Mais il ne passera pas cependant les Basses Rues qui doivent aussi avoir prochainement leur chapelle dont « l'emplacement ne tardera pas à être déterminé par la gare du chemin de fer dont les travaux vont bientôt commencer. » (29)

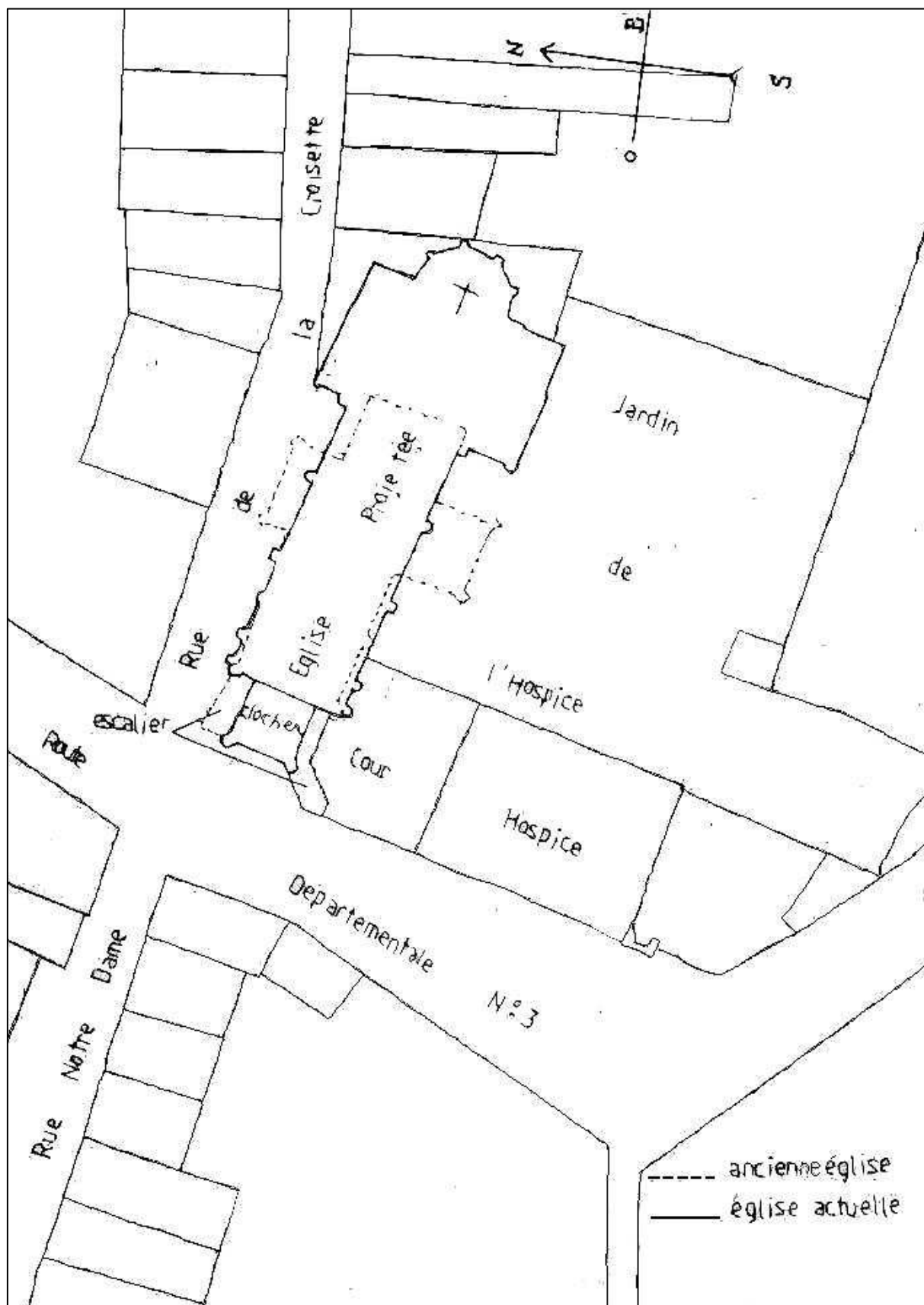
Dans leur cahier des charges, les entrepreneurs ont « l'obligation de faire travailler de préférence les ouvriers en tous genres de la ville. » (30)

Enfin les souscripteurs auront leur nom « inscrit sur un tableau dans l'église pour en perpétuer la mémoire. » Cette souscription s'élève rapidement à 40 000 F. L'Etat donnera une subvention de 23 000 F. Quelques particuliers apportent une aide importante : Mme **Fonreau de Bussac**, 21 000 F, M. l'archiprêtre **Lavergne**, 11 000 F, la famille **Las Escurias** de Beynac, 4 000 F (31). La commune de Nontron, elle, « En attendant des temps meilleurs pour ses finances » accorde une subvention de 3 500 F. (32)

Après le feu vert donné par la commission des bâtiments civils le 12 juillet 1872 (33), les premiers blocs sont posés le 17 septembre. Les murs ont déjà deux mètres de haut quand a lieu la bénédiction de la « première » pierre le dimanche 1<sup>er</sup> décembre. Ce jour-là « après un mois de temps affreux, Marie avait dissipé sur terre les obstacles qu'on rencontre partout à la réalisation d'un grand projet. » (34) A 2h 30 de l'après-midi tout le monde est là : le Conseil de Fabrique, les autorités locales et M. le curé « heureux de voir une foule compacte venue à son appel. »

La pose de cette première pierre donne au rapporteur de la cérémonie (M. **de Laugardière** sans doute) l'occasion d'un morceau de bravoure : « ... *Après ces belles prières la pierre angulaire qui paraît palpitante d'émotions sous la main des ouvriers roule gravement sur son lit de mortier et prend sa place d'honneur au socle de la colonne. De sa masse pesante et régulière elle couvre le tube de plomb scellé qui renferme des médailles et des pièces de monnaie de l'époque ainsi que le procès verbal sur parchemin de la pose et de la bénédiction de cette première pierre. M. l'architecte a remis à M. le curé le marteau qui a passé successivement aux mains des autorités et des notables, et chaque coup sur le bloc de pierre faisait tomber dans un plateau la ronde et solide pièce de monnaie. Nous*





Maintenant, l'église est là devant nous, à peine vieillie par un siècle d'existence, soumise à l'appréciation de tous. Il est sûr que les jugements artistiques portés sur elle au moment de sa construction risquent d'être fort éloignés de ceux que nous serions tentés de lui adresser aujourd'hui. Aussi est-il préférable de s'en tenir aux premiers, glanés dans la chronique de l'époque. Cela nous rendra modestes dans notre jugement artistique qui ne doit jamais oublier qu'il est toujours très relatif. Lisez plutôt : « *Le style de notre église est gothique pur, déchargé des nombreux ornements et découpures qui ornent les monuments religieux du XIIIe siècle.* »

*Plus on regarde cette église, plus on est émerveillé de son ampleur, de l'élégance de ses voûtes et du parfait accord de toutes ses parties.* » (49)

Mgr **Dabert**, lors d'une visite pastorale en 1890, parlera même « *de notre monumentale église où règne la double beauté de l'ensemble et du détail, vrai joyau d'architecture, orgueil de la paroisse et gloire du Pasteur qui l'a construite.* »

En plus de sa valeur artistique, l'église est porteuse d'autres significations. « *Ce monument, continue l'évêque, m'est un garant et une marque infaillible que la foi n'est pas morte dans le cœur des Nontronnais.* » (51)

Et un prédicateur de 1881 finissait par cette péroraison : « *O église de Nontron, sois heureuse... quand la mort aura emporté la génération présente, tu raconteras encore aux générations futures la sagesse et la foi de ceux qui, appuyés sur leurs œuvres, se sont élancés jusqu'au Temple de la gloire éternelle.* » (52) Et curieusement, nous voyons que l'église doit être un chef-d'œuvre « pour être digne d'un chef lieu d'arrondissement, pour être l'embellissement de la cité ou même pour faire honneur à un certain patriotisme de l'heure. » (53)

Tout au long de cette histoire, si nous avons rencontré la bénédiction de la première pierre qui en inaugura officiellement la construction, nous n'avons jamais trouvé trace d'une quelconque consécration qui en aurait été comme la clôture officielle.

Cet oubli doit nous rappeler qu'au delà des églises de pierres, l'Eglise n'est jamais achevée. C'est bien ainsi que l'avait compris le constructeur, M. **Lavergne**, qui disait, en présentant l'église à son Evêque : « *Les chers habitants de la cité, attirés dans nos églises par la beauté des cérémonies saintes, apprendront ainsi leurs devoirs de chrétiens, et alors s'élèvera dans les âmes un édifice spirituel solide et durable dont l'église qui orne la cité n'est que le mystérieux symbole et la touchante image.* » (54)

**Robert Bouet.**

Cette étude est tirée des deux communications faites au GRHIN par R. Bouet les 14 janvier 1977 et 5 janvier 1978 : EGLISES DE NONTRON (Arch. Du GRHIN n°5)

## NOTES

Les références mises dans le texte renvoient à des sources bibliographiques ou manuscrites.

Voici d'abord les abréviations utilisées :

## sources

## abréviations

**- Bibliographie :**

- |  |              |
|--|--------------|
| * Monographie de la ville et du canton de Nontron (de Laugardière) suivi de la page                      | MONO 142     |
| * Bulletin Société Historique et Archéologique du Périgord, son année et entre parenthèses, la page (25) | BSP 1879     |
| * Semaine Religieuse de Périgueux son année et entre parenthèses, la page                                | SR 1900 (12) |
| * Le Nontronnais, hebdomadaire avec sa date  | N 24/6/1870  |

**- Archives**

- |   |                    |
|---|--------------------|
| * Départementales de la Dordogne avec cotes entre parenthèses | AD (12/O Nontron)  |
| * Municipales de Nontron                                      | AMN ( D 3/4/72)    |
| Registre des délibérations avec date                          | APN ( R 12/8/1879) |
| * Paroissiales de Nontron                                     |                    |
| Registre 1866-1961 avec date                                  |                    |

## Références

- |  |                       |                        |
|--|-----------------------|------------------------|
| (1)BSP 1937 (85)                           | (19)N 15/5/1869       | (36) N 26/6/1873       |
| (2)MONO 142                                | (20)N 25/5/1869       | (37) N 4/4/1874        |
| (3)MONO 153                                | (21)N 8/5/1869        | (38) N 31/10/1874      |
| (4)MONO 170                                | (22)N 13/3/1875       | (39) N 18/3/1876       |
| (5)MONO 131                                | (23)N 11/11/1871      | (40) N 1/7/1876        |
| (6)MONO 147                                | (24) SR 1872 (992)    | (41) N 19/8/1876       |
| (7)MONO 122                                | (25) SR 1872 (992)    | (42) AMN (D 26/2/1875) |
| (8)BSP 1879(458)                           | (26) SR 1872 (992)    | (43) SR 1890 (213)     |
| (9)BSP 1937(85)                            | (27) AD(12/O Nontron) | (44) SR 1890 (213)     |
| (10) BSP 1937(85)                          | (28) N 11/11/1871     | (45) N 30/10/1874      |
| (11)MONO 114                               | (29) SR 1872 (992)    | (46) N 19/8/1876       |
| (12)MONO 90                                | (30) N 11/11/1871     | (47) SR 1875 (38)      |
| (13) Arch. Pers. De M. Lionel de St Sernin | (31) MONO 90          | (48) SR 1881 (459)     |
| (14)APN(R 10/2/1867)                       | (32) MONO 113         | (49) N 31/10/1874      |
| (15)APN(R 16/2/1867)                       | (33) N 20/7/1872      | (50) SR 1890 (213)     |
| (16)N 27/4/1867                            | (34) SR 1872 (1014)   | (51) SR 1890 (213)     |
| (17)N 9/1/1869                             | (35) SR 1872 (1014)   | (52) SR 1881 (459)     |
| (18)N 15/5/1869                            |                       | (53) N 13/3/1875       |
|  |                       | (54) N 13/3/1875       |
- (55) Dans un article du BSP 1942 (61-71) intitulé « Les églises de Nontron » F. Delage souligne cette *concurrence* entre ces trois églises pour le service du culte.

# MONNAIES AYANT COURS DANS LA RÉGION DE NONTRON A L'ÉPOQUE DE RICHARD CŒUR DE LION ( de 1169 à 1199)

## I – Situation politique avant Richard Cœur de Lion :

En 1152, le roi Louis VII (1137 – 1180), mécontent de la conduite licencieuse de son épouse Eléonore d'Aquitaine, fit prononcer le 18 mars, la nullité de son mariage sous prétexte de parenté.

La duchesse d'Aquitaine en se séparant de son époux, reprit naturellement les terres qu'elle lui avait apportées, et le 18 mai elle épouse à Poitiers, Henri Plantagenêt, qui en 1154 devient roi d'Angleterre, sous le nom de Henri II. Les comtés d'Aquitaine et du Poitou passent à cette date, sous la domination étrangère. Ils échurent en partage à Richard Cœur de Lion en 1169.

## II – Trésor numismatique de la Francherie :

Trouvé en 1892 par les métayers de Monsieur **de Saint Sernin** sur la terre de la *Francherie*, près de *Nontron*, c'est un lot important de deniers du XII<sup>e</sup> siècle.

Renfermé dans un petit vase en terre brune fort grossière, affectant la forme d'une petite marmite. (diamètre à l'ouverture 6 à 7 cm et hauteur de 10 cm)

Une partie de ce trésor fut dispersée par les métayers à l'insu du propriétaire, entre les mains de divers voisins ou habitants de *Nontron*. Dès qu'il en fut informé, Monsieur **de Saint Sernin** en réclama la remise.

Sur cet ensemble restant, onze deniers furent offerts, par l'entremise de Monsieur **de Lasserve**, au Musée du Périgord.

La description en fut donnée par Monsieur **Lespinas** à la séance du 9 novembre 1893, de la Société Historique et Archéologique du Périgord.

Ce qui a pu être étudié de ce trésor, se compose de 1681 pièces, deniers et oboles, réparties en six régions :

<i>Comté du Poitou</i>	445 pièces	dont 2 oboles
<i>Duché d'Aquitaine</i>	499 pièces	dont 21 oboles
<i>Vicomté de Turenne</i>	138 pièces	
<i>Comté d'Angoulême</i>	85 pièces	dont 1 obole
<i>Vicomté de Limoges</i>	469 pièces	
<i>Bordeaux</i>	4 pièces	

De l'ensemble de cette trouvaille, on peut induire que le petit vase contenant ce trésor fut enfoui à l'endroit même où il fut retrouvé, vers 1199, peut-être par quelque fuyard au moment du siège de *Nontron*.

Le grand nombre de pièces de **Richard**, 944 ( *Poitou* et *Aquitaine*) sur un total de 1681 pièces, permet d'admettre qu'il fut caché par un soldat de l'armée anglaise se retirant à la nouvelle de la mort du roi à *Châlus*.



**POITOU**

(agrandie 2 fois)



**AQUITAINE**

(agrandie 2 fois)



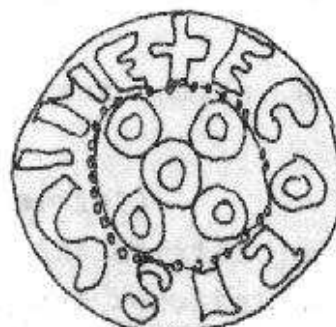
**LIMOGES**

(agrandie 2 fois)



**PERIGORD  
ANGOULEME**

(agrandie 3 fois)





Quant à la date qui semble confirmer cette hypothèse, on peut établir que, comme **Richard** mourut en 1199, les 944 pièces qui portent son nom, sont antérieures à cet événement. A celle-ci, il convient d'ajouter celles de *Bordeaux* et de *Turenne* qui furent certainement frappées précédemment. Quand aux autres pièces, *Limoges* et *Angoulême* soit 1/3 du total, leur style et leur paléographie, ne contredisent pas l'époque que nous assignons à l'ensemble.

### III – Etude des pièces des divers comtés de la Région :

#### A) Comté de Poitou :

**Richard** a commencé par frapper des monnaies au type de *Melle*. Le changement de type eut lieu vers 1189. Le titre de roi qu'il prend sur ses nouvelles espèces poitevines n'a pas été porté par lui avant cette date, de son avènement au trône d'Angleterre.

Les deniers et les oboles de **Richard** portent d'un côté « PICTAVIENSIS » écrit en trois lignes ; de l'autre côté la croix pattée est ceinte de la légende « RICARDUS REX ».

On n'a pas de monnaies signées par les successeurs de **Richard**, soit qu'ils aient continué les émissions aux coins de celui-ci, soit qu'ils aient repris l'ancien type de *Melle*.

En 1204, **Philippe Auguste** confisqua sur **Jean sans Terre** le *Poitou* qui fut réuni à la couronne.

#### B) Duché d'Aquitaine : (et de Gascogne)

**Richard** conserva sur ses deniers et oboles un dispositif analogue à celui d'**Henri Plantagenêt**, mais son nom est placé dans le champ « RICARDUS », tandis que celui du duché « AQUITANIE », entoure la croix.

**Richard** ne prend sur ces pièces, ni le titre de roi, ni celui de duc.

En 1186, il donna à l'Eglise de *Saint André de Bordeaux* le tiers des émoluments de la monnaie.

Après la mort de **Richard**, **Eléonore d'Aquitaine** se ressaisit du duché et elle le conserva jusqu'à la fin de ses jours le 31 mars 1204.

On sait qu'elle confirma à *Saint André de Bordeaux* le privilège dont il vient d'être question.

#### C) Vicomté de Turenne :

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, les ducs d'Aquitaine reconnurent aux Vicomtes de Turenne, le droit de battre monnaie, et par convention avec **Raymond 1<sup>er</sup>** (1091-1122) ils s'obligèrent à laisser cours à ses espèces dans les trois diocèses de *Limoges*, *Cahors* et *Périgueux*.

Il est très difficile d'établir le classement des deniers de *Turenne*, sur lesquels ne se lit que le nom de **Raymond**, porté au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, par presque tous les vicomtes : **Raymond II** de 1143 à 1190 et **Raymond III** de 1190 à 1212.

Comme indiqué, ces deniers portent sur l'avvers « RAIMONDUS » sur le revers « DE TURENA ».

En 1190, **Raymond II**, au moment de partir en croisade, ordonna que toute monnaie frappée sur sa terre serait fabriquée dans la ville de *Beaulieu*, et que l'abbaye de *Beaulieu* en percevrait la dîme.

#### D) Comté d'Angoulême (et de la Marche) :

Les rois anglais maîtres de l'*Aquitaine* et du *Poitou*, concédèrent le droit de battre monnaie au comte d'Angoulême.

Ce comte, **Vulgrin III**, mourut en 1181, ne laissant qu'une fille, **Mathilde**, à qui ses oncles **Guillaume et Aimar**, arrachèrent successivement la plus grande partie de son héritage paternel.

**Mathilde** élevait aussi des prétentions sur le comté de *La Marche*, dont **Hugues IX**, seigneur de Lusignan s'était emparé.

Le différend se termina par le mariage entre **Hugues** et **Mathilde**, d'où réunion des comtés *d'Angoulême et de la Marche*.

Légende des pièces, sur le revers « EGOLISSIME » ; sur l'avers « LUDOVICUS ».

Seule différence entre les monnaies des deux comtés, un croissant remplace un des annelets au revers.

## E) Vicomté de Limoges (et abbaye de St Martial) :

Il est vraisemblable que l'abbaye de Saint Martial jouit avant de frapper monnaie autonome, des bénéfices qui résultaient de la fabrication des espèces royales.

Au début du XIIe siècle, l'abbaye usa d'un coin particulier et frappa de jolis deniers et oboles appelés « barbarins », parce qu'ils portaient le buste barbu et de face de Saint Martial.

Inscription sur l'avers : S.MARTIAL, et au revers LEMOVICENCIS.

Il y eut de ces pièces des émissions fréquentes et nombreuses (environ 7 variétés)

## F) Bordeaux :

Les quatre pièces trouvées dans le trésor de la *Francherie*, fort usées, semblent se rapporter à **Guillaume X**, duc d'*Aquitaine* (1123 – 1137), donc avant notre étude.

Sur l'avers BURDEGALA et au revers GUILLELMO

## G) Comté du Périgord :

Les monnaies des comtes du Périgord antérieures à **Hélie VI** (avant 1245) sont anonymes. Elles reproduisent le type et les légendes des deniers d'Angoulême. L'emploi des coins angoumoisins à *Périgueux* paraît avec raison très naturel.

Avant 962, *Angoulême* et *Périgueux* ayant été réunis dans la même main, le monnayage dut être le même pour les deux villes. Lorsque vint la séparation, les seigneurs de *Périgueux* continuèrent un type de monnaie auquel les populations étaient habituées.

Il existe des textes de 1266 et de 1276 qui apprennent en outre, qu'à *Périgueux*, la monnaie était commune entre le comte et la cité, et que le souverain ne pouvait battre monnaie que sous le contrôle des consuls.

**Hélie VI** (1245 – 1261) essaya toutefois de se soustraire à l'intervention des magistrats municipaux.

Il existe paraît-il un denier à son nom ?

Cette émission souleva de vives réclamations de la part des consuls. Ces démêlés se renouvelèrent sous **Archambaud II** (1261 – 1295)

En 1339, le comté du *Périgord* fut confisqué, et réuni à la couronne.

M. CHAPERON

Cette étude est la communication faite au GRHIN par **M. Chaperon** le 2 février 1978 (Archives du GRHIN n°10)

## FORGE-NEUVE ET MONTALEMBERT

Sur le *Bandiat*, un kilomètre en aval de *Javerlhac*, se trouvait depuis le Moyen-Age, sous le nom de *Forge-Neuve*, une des nombreuses forges du *Nontronnais* fabriquant artisanalement outils pour l'agriculture, instruments pour la cuisine, barreaux de fenêtres et plaques de cheminées. Propriété vers l'an 1500, avec le château et toute la terre de *Javerlhac*, de **Dauphin Pastoureau**, le riche bourgeois de *Nontron*, elle était passée, par héritages successifs, en 1750, à la famille **Couhé de Lusignan**.

C'est alors qu'elle fut achetée par le marquis de **Montalembert** qui changea sa destinée.

Quel était cet homme ? quel fut son dessein industriel ? Comment put-il le développer dans notre région ? Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

C'est ce que nous allons essayer de voir brièvement.

Le marquis **Marc-René de Montalembert** (cousin lointain du comte **Charles de Montalembert**, l'homme politique catholique du XIXe siècle) naquit à *Angoulême*, en 1714, dans une famille de noblesse ancienne et sérieuse. Après une carrière militaire de 17 années, dans le sillage du prince **de Conti**, pendant les longues guerres de la succession de *Pologne* et de la succession d'*Autriche*, il se retrouve en 1748 « mestre de camp de cavalerie, chevalier de St Louis », et en même temps – grâce aux études menées au cours de ses campagnes – « associé libre de l'Académie des Sciences ». Rendu à la vie civile, jeune encore, et avec des ressources modestes, cherchant une activité qu'il puisse exercer sans déroger et en même temps les moyens de tenir le rang qu'il ambitionnait, il conçut l'idée de fabriquer des canons de marine.

Le besoin de tels canons était alors énorme, la marine française ayant été pratiquement anéantie dans les durs combats menés contre les Anglais pendant la guerre de succession d'*Autriche*.

**Montalembert** sut apprécier cette situation, en même temps que le danger proche d'une nouvelle guerre. (Ce fut la guerre de Sept Ans.) L'importance nouvelle des entreprises coloniales de la *France* et le développement considérable pris à cette époque par le port de *Rochefort*, ces circonstances concourent à un besoin de canons ne pouvant être satisfait que dans l'arrière pays de *Rochefort*, c'est à dire le bassin de la *Charente*.

Pour faire face à ce besoin, il fallait sans doute renforcer les forges existant déjà dans l'*Angoumois*, mais surtout utiliser le potentiel des nombreuses forges artisanales du *Nord Périgord*. **Montalembert**, avec sa connaissance de la région et une certaine formation scientifique réalisa qu'il était possible de faire passer cette activité à un stade industriel, puisque notre région possédait :

- un minerai de fer abondant et de bonne qualité,
- la pierre à chaux utilisée comme fondant,
- une force motrice suffisante pour actionner les soufflets, fournie par les rivières coulant du *Limousin*.
- et qu'on pouvait s'y procurer – bien que ce fut plus difficile – les grandes quantités de bois nécessaires pour la fabrication du charbon de bois.

**Montalembert** intrigua donc à *Versailles* auprès du Ministre de la Marine qui était alors M. **de Rouille**, le convainquit et obtint en 1750 un marché de 1400 canons à fabriquer en 3 ans. Certes, il ne disposait à ce moment d'aucun moyen pour l'exécuter. Mais aussitôt, il acheta *Forge-Neuve*, entreprit la construction de la forge de *Ruelle*, près d'*Angoulême*, et prit à ferme diverses forges déjà existantes, notamment *Jommelières* et *La Chapelle Saint-Robert* sur le *Bandiat*, *Rudeau*, *Bonrecueil* et *Combiér* sur la *Nizonne*.

Il transforma toutes ces forges pour les mettre chacune à deux hauts-fourneaux aptes à la fonte des canons et se trouva finalement à la tête d'un groupe industriel de 24 hauts-fourneaux qui faisaient alors du *Nontronnais* un des plus importants bassins sidérurgiques de *France* ; le plus important même pour la fabrication des canons de marine.

Les choses commençaient donc très bien mais l'exécution ne fut pas à la hauteur de la conception. Les difficultés apparurent bientôt en raison de retards de livraison et du nombre élevé de pièces refusées au contrôle de *Rochefort*. Les rapports de **Montalembert** avec le Ministère de la Marine s'envenimèrent gravement avec le remplacement de M. **de Rouille** par M. **Machaut d'Arnouville**.

Le Ministre, intègre et rigide, qui appréciait peu **Montalembert** finit par décider, en 1755, la mise en régie des entreprises Montalembert, le privant ainsi de la maîtrise de ses affaires, qui furent gérées, pour son compte, par un ingénieur d'origine suisse du nom de **Moritz**. Ce dernier sut redresser la situation. Il était l'inventeur du « banc de forge horizontale ».

Jusque là, les canons étaient coulés dans un moule comportant un noyau pour réaliser l'âme, ce qui créait un danger de refroidissement inégal et donc d'irrégularités.

La méthode de **Moritz** consistait à couler les canons pleins et à les forer ensuite.

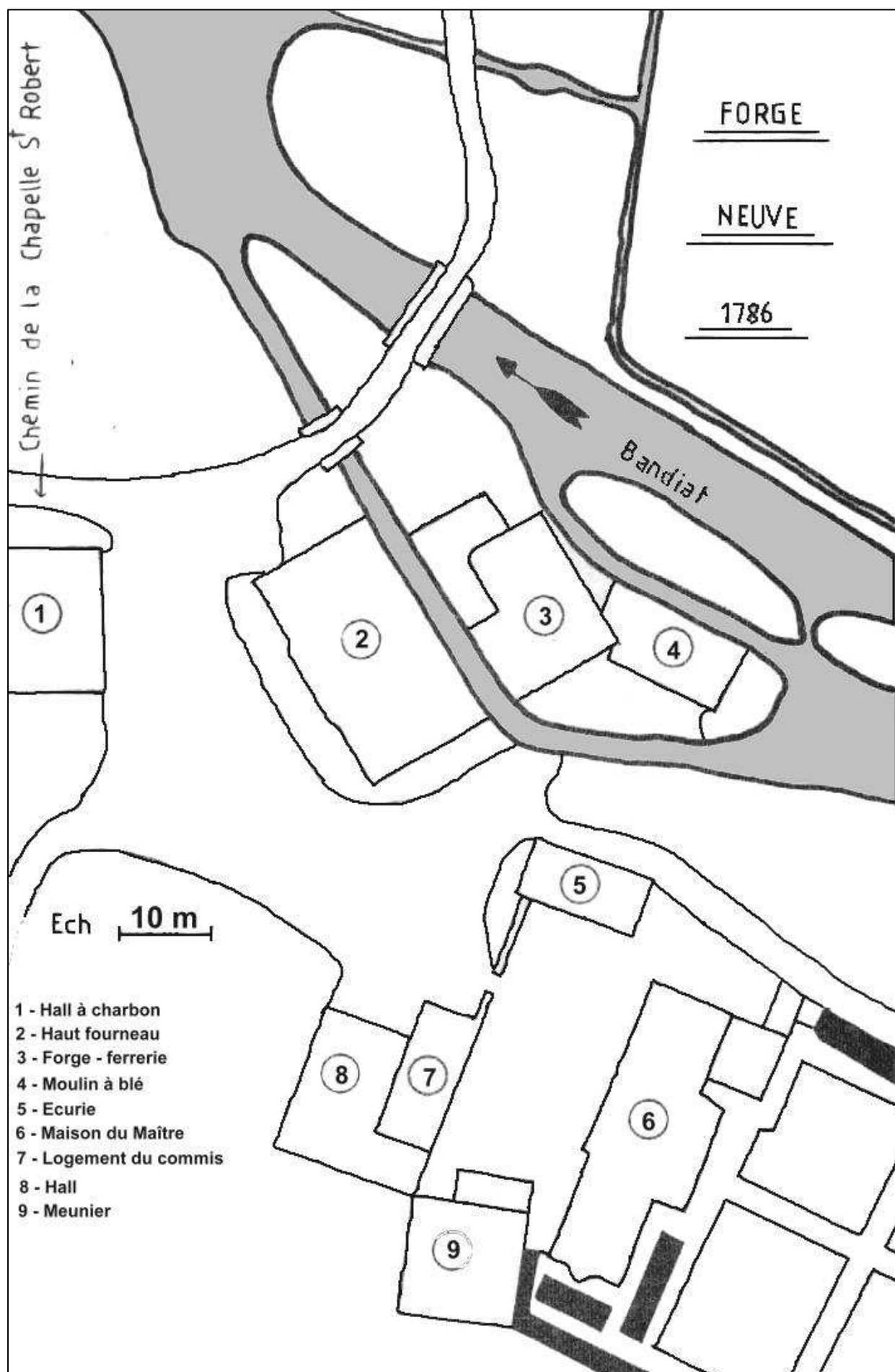
Il fut produit, de 1750 à 1760, 2388 canons dans les forges de **Montalembert**.

Et lorsque, en 1771, on procéda à la liquidation des comptes, **Montalembert** reçut une indemnité fort importante de 800 000 livres. Mais, en même temps, il fut contraint de vendre les deux forges qu'il possédait en propre (*Ruelle* pour 260 000 livres et *Forge-Neuve* pour 40000.) au Comte d'**Artois**, apanagiste de l'*Angoumois*, lequel, en 1776, les échangea avec son frère **Louis XVI**. Après cette forme de nationalisation, les deux forges furent érigées en « *Fonderies royales de canons pour la Marine* ». *Forge-Neuve* fondit des canons jusqu'en 1803, fut ensuite conservée encore longtemps par l'Etat, jusqu'à sa vente à la famille **Mousnier-Maulet** en 1870.

Le bilan qu'on peut tirer aujourd'hui de cette aventure industrielle d'un demi siècle est bien maigre. Il ne reste aucune trace d'activité métallurgique dans notre région, sauf une fabrication de couteaux à *Nontron*, et sauf, bien sûr, *Ruelle*, demeuré un « Etablissement industriel de la Marine ». Mais, à part cette usine encore en fonctionnement près d'*Angoulême*, à part un buste de **Montalembert** dans un jardin sur la *Touvre*, on ne peut plus voir dans le *Nontronnais* que quelques ruines de ce que furent des bâtiments industriels grouillants d'activité.

A *Forge-Neuve*, en raison sans doute des dépenses de mise en état plus élevées dans une forge royale, et aussi de l'arrêt de tout fonctionnement depuis 1803, la structure à deux hauts-fourneaux nécessaire à la fonte des canons est encore visible, dans l'état où elle a été mise en 1778, constituant un bâtiment élevé sur le bord du *Bandiat*, avec sa terrasse pour le chargement des fourneaux, ses gargouilles en forme de canon, sa roue hydraulique et même une reconstitution d'un canon de marine du XVIIIe siècle et de son affût. (1)

L'ensemble a été inscrit en 1976 à l'inventaire complémentaire des monuments historiques et une maquette s'en trouve au Musée de l'histoire du fer à *Nancy*.



Mais plus qu'une bâtisse ancienne, ce qui doit nous frapper, c'est l'étonnant exemple donné par **Montalembert** qui nous a montré que des circonstances habilement exploitées par un homme intelligent et efficace pouvaient faire naître une activité industrielle là où il n'y en avait pas et changer ainsi, fût-ce pour un temps, la physionomie d'une région.

### Jean Maudet

1) Dans le cadre d'un voyage officiel en France de M. **Lévêque**, premier ministre de l'Etat canadien du Québec pendant l'hiver 1978-79, le **Président de la République française** décida d'offrir au Québec une série de canons de marine du XVIIIe siècle pour compléter ceux qui étaient restés au Fort Royal du Québec. L'Etablissement de la Marine de Ruelle fut chargé, au début de 1978, de faire couler, par une fonderie d'Angoulême, une série de canons de marine en fonte de divers calibres du modèle 1700 dont il avait les plans dans ses archives.

2) Deux canons dits de 24 (c'est à dire tirant des boulets de 24 livres) pesant 880 Kg, ayant eu de petits défauts, furent refusés par la marine et purent être récupérés avec mon aide. L'un d'eux se trouve dans la Forge de Forge-Neuve avec un affût en bois du modèle de l'époque également fabriqué sur les plans fournis par Ruelle.

L'autre se trouve au château de Varaignes.

Cette étude est tirée de deux communications faites au GRHIN par **M. Jean Maudet** les 12 août et 9 novembre 1978 sur le Marquis de **Montalembert** ; (Arch. Du GRHIN n° 15 et 16)

## LA NONTRONITE

Les tables minéralogiques qui donnent le tableau descriptif des espèces minérales les plus importantes, mentionnent la *nontronite*, variété de chloropale.

Un minéral est un corps de composition bien définie : la *nontronite* est un silicate ferrique hydraté de formule :



contenant, en outre, de la chaux, de l'alumine et de l'oxyde de cuivre.

L'analyse d'une *nontronite* de *Montmort* a donné les résultats suivants :

Silice	SiO <sub>2</sub> :	41,30 %
Oxyde ferrique	Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> :	35,69 %
Oxyde de cuivre	CuO :	0,90 %
Chaux	CaO :	0,19 %
Alumine	Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> :	3,30 %
Eau	H <sub>2</sub> O :	18,62 %

La *nontronite* se présente en masses compactes composées de lamelles microscopiques, onctueuse au toucher ; aspect d'opale ou terreux ; couleur jaune verdâtre ; très tendre (dureté 2) ; densité 2,1 à 2,3 : elle devient translucide dans l'eau ; attaquée à chaud par les acides, elle forme gelée ; chauffée au chalumeau, elle ne fond pas, elle brunit, puis noircit et devient magnétique, c'est à dire qu'elle dévie la boussole.

La *nontronite* est un produit de décomposition, tapissant les fissures des roches ; elle se rencontre notamment en rognons de différentes grosseurs à *Saint-Pardoux-la-Rivière*. On en a trouvé aussi dans le *Harz (R.F.A.)* à *Andreasberg*.

On peut en voir des échantillons au musée municipal de *Limoges*.

La Chloropale ayant été reconnue pour la première fois par **Bernhardi** en 1822, qui la dénomma ainsi en raison de sa teinte (chloros = vert clair) et de sa cassure opaline, la variété qui nous intéresse fut découverte en 1827 par **Berthier**, dans la région de *Nontron*, d'où son nom.

La *nontronite* servit-elle de minerai, c'est à dire de matière première pour la production de fer, dans les forges du *Bandiat* ? Il ne semble pas, car elle est peu abondante et assez pauvre en fer.

Le minerai de fer utilisé dans le *Nontronnais*, ce que l'on appelait « la mine », était surtout la limonite, minéral bien déterminé : oxyde ferrique hydraté de formule  $2\text{Fe}_2\text{O}_3, 3\text{H}_2\text{O}$  mais très impur. Dureté 5 à 5,5 ; densité 3,6 à 4 ; teneur en fer 40 à 45 %.

La limonite, comme la *nontronite*, se trouve dans la vallée du *Bandiat*, à la limite des terrains anciens et des calcaires jurassiques et crétacés, dans les alluvions tertiaires argileuses recouvrant les calcaires ( voir la carte géologique établie en 1840 par **Dufrenoy** et **Elie de Beaumont**).

La caractéristique la plus intéressante de la limonite est, qu'à l'inverse de la « minette » lorraine, elle ne contient pas de phosphore et permettait d'obtenir un métal d'excellente qualité, avec l'outillage relativement simple des anciennes forges.

**Mme Battut**

Cette note a été remise au GRHIN par Mme Battut le 7 février 1979 ( Arch. Du GRHIN n° 36)

# LA MONTÉE À PARIS D'UN JEUNE NONTRONNAIS : ANTONIN DEBIDOUR

Lorsque le GRHIN s'est préoccupé, dès ses premiers mois d'activité, de réunir les biographies de Nontronnais, célèbres ou qui avaient honoré leur ville natale par leur carrière, leurs écrits ou leur action, et qu'il m'a été demandé de produire une notice sur mon grand-père **Antonin Debidour** – ce que j'ai fait – j'ai pensé qu'il serait intéressant d'aller un peu plus avant, à l'aide des correspondances conservées fidèlement dans ma famille depuis presque un siècle et demi. Il y avait abondance de biens, car on écrivait beaucoup à cette époque, et j'ai dû très rapidement limiter mes ambitions à retracer les années de jeunesse d'**Antonin Debidour**, c'est-à-dire « la montée » à *Paris* d'un jeune Nontronnais brillant, sa vie dans la Capitale il y a un peu plus d'un siècle, la passion généreuse qu'il mettait dans ses engagements politiques et qui lui valut très tôt l'estime et l'amitié des hommes qui, au lendemain de la chute de l'Empire et de la défaite de la *France*, devait fonder la 3<sup>ème</sup> République.

\*

\*

\*

A vrai dire, dans ses origines les plus lointaines, ma famille n'était pas exactement de *Nontron*, mais de *Saint-Pardoux*. On m'accordera qu'il s'agit bien du « *Nontronnais* ». Aussi loin que remontent les registres paroissiaux, c'est là que je l'ai trouvée et c'est là qu'elle était fixée jusqu'en 1843.

Les premières correspondances que je possède concernent **Elie Debidour**, né en 1787 à *Saint-Pardoux*, conscrit en 1807. Les campagnes de l'Empire l'avaient profondément marqué et ce n'est pas une figure car il fut blessé deux fois, la première au bras, lors du passage du *Tagliamento*, la seconde plus gravement à la poitrine, à la bataille de *Wagram*. Il raconte ce dernier événement dans une lettre adressée à son cousin **Dusolier**, beaucoup plus tard – sous le second Empire – lettre qui avait d'ailleurs pour objet de solliciter son intervention pour obtenir une pension.

*« Le 6 juillet, jour de la bataille de Wagram, je commandais ma pièce de quatre. Je vis que les coups ne portaient pas sur l'ennemi, je dis à mes canonniers à la Bricolle : En avant marchez – ils m'obéirent. Le capitaine me le défendit, je continuais. L'Empereur passe quelques heures après. Il dit au capitaine : qu'est-ce que ce vide là ? Le capitaine lui dit « c'est mon fourrier qui, malgré mes ordres est allé en avant ». L'Empereur m'envoya un aide de camp pour m'ordonner de me retirer. Je lui répondis : Dites à l'Empereur que lorsque je n'aurai plus de gargousses, je me retirerai. Bravo me dit-il et il s'en retourna... »*

L'officier paraît s'être un peu vite satisfait d'une réponse assez cavalière, à moins que le récit ne soit un peu complaisant. En tout cas, l'Empereur repassant quelques moments après fait venir le fourrier, le questionne et sur le champ, priant un aide de camp de lui donner sa croix, la remit au brave. Celui-ci poursuit son récit ainsi :

*« Je reçus une balle dans la poitrine, à une ligne du cœur, qui me renversa. On me crut mort. Je restais vingt-six heures sur le champ de bataille et ce fut un caporal de ma compagnie qui dit à ses canonniers : allons enterrer notre brave fourrier, ce qu'ils firent, lorsqu'ils me trouvèrent.*



*Ils virent que je n'étais pas mort. Ils me portèrent à Vienne où je restais vingt-deux mois dans les hôpitaux... »*

Pendant les Cent jours, il partit pour *Bayonne* comme capitaine de grenadiers, puis rentra dans ses foyers, mais son dévouement à la cause impériale et sans doute aussi une fougue excessive devaient lui attirer quelques désagréments : Accusé d'avoir affiché un écrit séditieux à un pilier de la halle de *Saint-Pardoux*, il fut arrêté le 22 août 1816 et traduit devant la Cour prévôtale de *Périgueux* qui le relaxa mais le renvoya devant le tribunal correctionnel de *Nontron* pour un autre délit qui consistait dans la mutilation de l'effigie de **Louis XVIII** représentée sur une carte de géographie exposée dans une auberge de *Villars*. Là aussi il fut relaxé et le 27 février 1817, il recouvrait la liberté. Mais un nouveau délit politique lui valut encore 4 mois de prison. Il sortit enfin de prison le 26 décembre 1817. 17 mois de prison pour ce qu'aujourd'hui on considérerait à peine comme un enfantillage. On ne badinait pas !

Il avait alors trente ans et s'était établi comme huissier à *Saint-Pardoux*.

En 1820 naquit son premier enfant, un fils **Antonin Debidour**, mon arrière grand-père, qui partit faire ses études au collège de *Limoges* puis à *Bordeaux* où en 1843 il termina sa licence en Droit.

Il vint alors s'installer comme avocat à *Nontron* d'abord sur la *place de l'Hôtel de Ville*, dans l'immeuble récemment détruit où figurait d'ailleurs une plaque commémorative, puis rue *Carnot*, on l'appelait alors *la Grande Rue*, dans une maison qui appartient encore aujourd'hui à ma famille.

En 1846 il épousait **Marie Queyroy**, la fille du pharmacien **Louis Queyroy** et, en 1847, naissait mon grand-père prénommé **Antonin** également, celui dont on parle aujourd'hui.

Ce fut certainement un enfant précoce et bien doué. J'en ai noté le témoignage dans une lettre qu'écrivait en 1856 au jeune avocat, Me **Rebière**, notaire à *Saint-Jean-de-Côle* dans le langage fleuri de l'époque :

*« (Nous avons été) unanimes à voir en lui une merveille en herbe dont la floraison aurait des émanations délicieuses et vous auriez peine à savoir la gratitude que notre aimant ménage vous doit pour le plaisir que vous lui fîtes en lui présentant cette charmante production de votre heureux hymen... Je vous recommande pour cet aimable enfant des distractions indispensables, sa belle nature n'a pas besoin de travaux forcés et il fera en s'amusant ce que d'autres ne feront point en pénible labeur... »*

Le jeune **Antonin** alla à l'école sous la férule d'un nommé **Perlade**. Il garda surtout le souvenir de la technique de ses coups de pied au derrière.

A 12 ans, en 1859 il entra comme interne au lycée impérial de *Périgueux*. En 1862, il passa son baccalauréat de lettres et en 1863 celui de sciences.

La discipline était rude et l'atmosphère un peu pesante pour un jeune garçon de caractère très indépendant et frondeur. On en trouve l'écho dans un incident très significatif survenu en 1863.

Plusieurs élèves ayant refusé de se confesser, le proviseur envoya une lettre à leurs parents où il leur demandait de venir chercher leur fils *« coupable d'une faute qu'il ne pouvait leur communiquer par lettre. »*

Le père **d'Antonin** se rendit donc à *Périgueux*, au comble de l'inquiétude et le proviseur le reçut en présence du jeune coupable. La discussion fut longue, le père admettant mal qu'on put faire pression sur son fils pour le contraindre à des pratiques religieuses qui n'étaient pas dans ses idées.

Le jeune homme se contenait difficilement et devant les imputations de cynisme et de mauvais esprit il fit éclater son indignation, en termes à vrai dire fort peu convenables, il en convient dans la relation qu'il en fait à l'un de ses amis :

*« Foutre ! Sacré nom de Dieu ! quand je vous affirme une chose, vous devriez me croire ; je suis aussi digne de foi qu'un autre ; si un de mes camarades me traitait de menteur, comme vous avez l'air de me le faire entendre, je lui foudrais deux soufflets. »*

Finalement l'incident fut apaisé et **Antonin** ne fut pas chassé du lycée. La vie néanmoins y restait rigoureuse et l'organisation était quasiment militaire. Les élèves portaient un uniforme avec casquette et les mouvements étaient réglés par un tambour (cette tradition a d'ailleurs survécu très longtemps car je l'ai connue moi-même, dans mes jeunes années). Toute correspondance adressée aux élèves ou envoyée par eux était surveillée. Les incartades étaient punies du cachot.

Il est certain que le jeune **Antonin** supportait mal ces contraintes. Ses lettres à ses amis sont remplies d'imprécations contre le proviseur. Mais le fond du caractère était gai et il ne manquait pas de saisir toutes les occasions de s'amuser. On s'y prépare à l'avance pour réunir quelques ressources.

*« Ayant dépensé tout notre argent en trois jours, nous sommes devenus fort dépourvus... nous nous sommes mis à vendre tous nos livres et les objets quelconques nous appartenant... **Gabriel** (c'était son cousin **Gabriel Rey** de Saint-Pardoux) a déjà vendu plus de 20 volumes, moi dix, **Millet** à peu près autant, plus deux montres qui furent jadis neuves... **Gabriel** est à présent en train de mettre en loterie son atlas de la France par départements, il a déjà 150 billets de pris. Il en faut 200. Nous avons 20 francs et nous avons résolu de nous payer une journée la plus germanique possible, c'est-à-dire entremêlée d'une foule de pipes et d'innombrables chopes de bière. »*

Il a en effet, quelques récits de ces sorties un peu mouvementées où l'on dépassait parfois les limites de la sobriété. Quelque excentricité dans les comportements s'en suivait. Ce n'était pas toujours du meilleur goût, mais pour nous inciter à l'indulgence il faut nous souvenir qu'il s'agissait de potaches de 16 ans, tenus toute la semaine sous le boisseau, d'autant plus que cela s'accompagnait de beaucoup de sérieux dans les études. Le palmarès de la distribution des prix où son nom revient au premier rang à peu près dans toutes les disciplines, comme son succès facile au baccalauréat en témoigne.

Aux vacances, à *Nontron*, c'est un peu le retour de l'enfant prodige. Il n'y a aucune suffisance dans ce qu'il en dit. Ses récits sont corroborés par des correspondances de personnes étrangères.

*« A peine arrivé, écrit-il, il a fallu faire des visites à n'en plus finir, je suis sûr que j'en ai fait plus de trente, puis en recevoir, puis m'arrêter à chaque pas dans la rue pour serrer la main à l'un, à l'autre, détailler mon examen à tout venant, me laisser dire que je suis un enfant extraordinaire etc. etc.... Chacun me traite ici comme un fils ou comme un frère. Tous s'intéressent à ma santé, à mon travail, à mes succès. Tous espèrent naïvement que je suis destiné à illustrer la cité nontronnaise... »*

On ne s'ennuie pas à *Nontron* en vacances. Avec les camarades, **Antonin** va de frairie en frairie – avec **Gabriel Rey**, avec **Laforest**, avec **Chabaneau**. A la frairie de *Nontron* d'abord qui se tenait le quinze août.

*« Le soir, raconte-t-il, il y avait un bal de grisettes, splendide. Nous nous en sommes donnés à cœur joie. **Chabaneau** au lieu de danser a passé sa nuit à composer et à boire des mélanges de 7 à 8 espèces de liqueurs dans toutes les proportions imaginables »*.

Trois jours après on se retrouva à *Saint-Pardoux*, puis à *Quinsac*.

« **Priape** (c'était le surnom d'un camarade du lycée, **Rey**, pour le distinguer de son homonyme de Saint-Pardoux. Ce fut d'ailleurs le premier mari de ma grand-mère maternelle.) **Priape** donc nous fit griser et nous revînmes à Saint-Pardoux à 11 heures sous une pluie battante et dans un tel galop que je perdis mes deux étriers, ma pipe, l'agrafe de ma cravate et mon dîner que je rendis en arrivant. Cela ne nous empêcha pas d'aller le lendemain à la foire de Saint-Saud... ».

Le reste du temps est occupé par la lecture. Dans la bibliothèque de son père **Antonin** ne sait plus où donner de la tête. Pêle-mêle il dévore **George Sand, Victor Hugo, Rabelais, Schiller, Shakespeare**, sans parler des ouvrages historiques – **Tiers et Michelet** au premier rang.

Mais, malgré tout, il se lasse un peu de cette vie. Il paraît même déçu par *Nontron*.

« *Saint-Pardoux est un petit endroit où la vie est douce parce qu'il n'y a pas de partis comme à Nontron. On se voit beaucoup et on voit tout le monde ; on improvise des soirées et des bals sans apprêts et sans embarras. Ici à Nontron on est mazératiste ou républicain avec passion ce qui fait que la moitié de la ville bat froid à l'autre et on ne se voit qu'au café... ».*

Et l'on songe à l'avenir.

« *Mon père ne veut pas que je fasse mon droit. Il prétend que cela ne mènerait à rien. Il a une passion pour l'Ecole Normale. Il voulut autrefois s'y présenter. Son père l'en empêcha et exigea qu'il se fit avocat. Pour moi c'est l'inverse... ».*

En fait la perspective ne lui déplaît pas et le 6 novembre il part à *Paris* où son père a retenu une place pour lui à la pension *Massin*.

La pension *Massin* était l'un de ces internats qui accueillent les jeunes du Lycée *Charlemagne*, tout en surveillant et en contrôlant de très près leur travail. **Antonin** devait y rester plus de deux ans car il fallait avoir 18 ans pour pouvoir se présenter au concours de l'Ecole Normale et il n'en avait que 16.

« *Je suis à la pension depuis lundi à une heure. Nous sommes à peu près 350. On couche dans des lits d'un pied de large, point de table de nuit, ni de tapis. On va se laver à une lieue de là, dans un petit réduit pour 10 personnes et où l'on est plus de 60 à la fois, pilés comme des harengs. Au réfectoire on va s'asseoir à la place qu'on trouve vacante, la première venue, et l'on mange si on peut car tout le monde se précipite sur le plat. On se lève à cinq heures et demie et on se couche à neuf... On va à *Charlemagne* à peu près à un kilomètre de distance... »*

Le jeune garçon se sent quand même un peu perdu. Il se sent triste.

« *De se trouver seul dans une ville comme Paris, de n'y voir aucune figure de connaissance, personne à qui parler patois familièrement et raconter les originales anecdotes de Nontron... ».*

Mais l'optimisme reprend vite le dessus. En trois jours il a déjà vu jouer deux féeries, *Aladin* au *Châtelet* et *Peau d'Ane* à la *Gaîté*. Il est ébloui par les changements de décor à vue, par la richesse de la mise en scène. Il se promet des distractions plus sérieuses.

« *Je veux aller au Théâtre Français, à l'Opéra, je ne serai content que lorsque j'aurai vu jouer Molière et Beaumarchais... Que de choses j'ai à voir, que de souvenirs à exhumer de ce Paris où chaque pas vous découvre une merveille... ».*

En 9 jours il a déjà arpenté la capitale de la *Concorde* à la *Bastille*, du *Luxembourg* au *Palais Royal*. Le premier dimanche de sortie il erre un peu désœuvré, lorsqu'il rencontre dans le jardin du musée de *Cluny* un camarade *Périgourdin*, **Tabit**.

« *Suivi d'un jeune homme qui se présente depuis cinq ans au baccalauréat ès lettres. C'était une bonne fortune, je suivis ces envoyés du Ciel chez **Millet**, nous dînâmes ensemble bien gaiement et nous fîmes une entrée majestueuse au bal Bullier... »*

Très vite il a retrouvé ses amis périgourdins. Avec beaucoup de verve il raconte quelques unes de leurs frasques et conclut en souriant :

« *Mon cher, tous ces Périgourdins sont de véritables bandits. Il n'y a que **Lacombe** qui vive tranquillement avec son piano et ses livres d'anatomie. Il se lève à 7 heures et va à l'Hôpital tous les matins. **Priape** (son ami **Rey** de Quinsac) et les autres dorment encore à 11 heures. Quant au cours, c'est pour eux une chose aussi inconnue que le bien et le mal à Eve au moment de la Création... Quant à **Millet**, il ne sait qu'imaginer pour se rendre excentrique. Son costume de tous les jours se compose d'un béret rouge et d'un pantalon rouge... Le jeune **Tabit** est inconsolable parce que **Neury** lui a dérobé sa nymphe...*

*J'ai vu **Alcide Dusolier** (c'était son cousin un peu plus âgé que lui et déjà lancé dans le journalisme et les lettres). Il m'a conduit au café de l'Europe qui est le véritable café Momus de Murger. Il y a là une foule d'écrivains plus ou moins chevelus, d'artistes aux barbes effroyables, avec des feutres de deux mètres d'envergure. Inutile de te dire que les femmes sont en aussi grand nombre que les hommes et qu'on y voit mainte musette à l'œil coquet, toujours altière. On y cause littérature et beaux-arts, on y parle des articles qui ont paru le matin, de ceux qui vont paraître le lendemain, des pièces qui se préparent, des tableaux qui se font pour le prochain salon... »*

Il faut reconnaître que tout cela est assez captivant pour un jeune homme de tout juste 17 ans. Mais le travail dira-t-on ? Il réserve évidemment ce chapitre à sa famille, et elle a tout lieu d'être satisfaite. D'emblée il s'est placé à la tête de sa classe au lycée Charlemagne et à peu près dans toutes les matières. Il a concouru au Concours Général des lycées et collèges. Il a obtenu quatre nominations.

Mais il est évident qu'à ses amis et surtout au plus cher d'entre eux, **Georges Besse**, son camarade du lycée de Périgueux, avec lequel il entretient une correspondance très suivie, et dont il devait plus tard épouser la sœur, il préfère raconter ses sorties, ses promenades, commenter ses lectures.

Les vacances du premier de l'an (1864) se sont gaiement passées.

« *J'ai mené une vie de véritable Bohème, allant coucher tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, errant sans souci, me couchant à 6 heures du matin et me levant à 1 heure... Mais la bourse est bien malade. Imagine-toi que ces misérables sont sans le sou. Le plus riche est, je crois, **Priape** qui possédait 15,75F pour payer son inscription, 2 mois de chambre, 2 mois de pension au restaurant et des menus plaisirs. Et, cependant, **Priape** est devenu bien économe. L'autre jour nous étions dans la rue, il pleuvait : 'Allons lui dis-je au musée Cluny, c'est très curieux. –Non pas, dit-il, il faudrait donner deux sous pour mon parapluie, allons au café.' Nous allons au café, il dépense onze francs et moi six. C'est comme **Millet** qui, trouvant les déjeuners à 14 sous trop dispendieux, forme le projet de déjeuner dans sa chambre, achète du pain, du vin, du pâté, du saucisson, des œufs, du fromage, des brioches, du café et du rhum et arrive à faire un déjeuner de 8 francs... »*

Après le banquet de la Saint Charlemagne auquel ses places de premier lui ont donné droit, il est allé rejoindre ses amis au *Quartier latin*.

« *En entrant dans la chambre de **Priape**, je n'ai point aperçu le maître du logis mais une énorme barrique placée au pied de son lit. C'est du vin blanc que lui a envoyé son père et je t'assure qu'on le fait couler. Toute la journée il y a quelqu'un sous le robinet. On pense généralement que la barrique, qui contient environ 250l durera jusqu'au mercredi des Cendres... »*

En dehors des beuveries avec les Nontronnais, **Antonin** avait tout de même beaucoup d'autres distractions.

Un jour il visite, à *Clamart* les salles de dissection. Il en est tout impressionné – on le comprend :

*« Imagine-toi des cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants couchés sur des tables et qui sont là quelquefois depuis un mois. Tout est haché, ouvert, fendu. On ne distingue plus ni visage, ni forme humaine... »*

Il fait aussi des promenades moins impressionnantes avec son cousin **Lacombe** notamment, au bois de *Vincennes*, à *Saint-Cloud*, où il se plonge dans les souvenirs historiques, au bois de *Boulogne* où il rencontre le prince impérial...

*« qui nous a fait un grand salut. J'ai affecté de rester droit comme un I et le chapeau sur le chef. J'en ai eu du regret. Je me suis simplement montré impoli et ridicule, par ostentation. »*

Un autre jour il se rend à *Sceaux*, puis à *Robinson* avec son ami **Millet**, une autre fois à *Meudon*.

*« Nous nous sommes roulés sur l'herbe puis Millet a improvisé des variantes à la complainte du Juif errant, en patois : les badauds de Parisiens ouvraient de grands yeux et dressaient les oreilles. »*

Mais si belle soit la campagne, il ne serait

*« pas fâché de voir des métairies au lieu de châteaux, des châtaigneraies au lieu de parc... Quand pourrai-je suivre ce vieux chemin à pied de Nontron à Saint-Pardoux ? »*

Cependant il lit avec frénésie. Il dévore tout ce qui lui tombe sous la main et il en fait à l'usage de son ami **Georges Besse** des analyses extrêmement pertinentes et fines qu'on ne s'attendrait pas à voir sous la plume d'un adolescent de 17 ans – et quelle plume !

Après les vacances à *Nontron*, voilà de nouveau **Antonin** à la pension *Massin*. Il se met au travail d'arrache pied. Il accumule les places d'honneur. Tantôt premier, tantôt second dans sa classe de 75 élèves de rhétorique.

Un jour, il s'excuse auprès de ses parents :

*« Je n'ai été que second en discours français. La place est bonne mais ce n'est pas la meilleure et malheureusement la première me semble bien difficile à atteindre. Mon excellent camarade Faguet (futur professeur, critique littéraire de premier plan et académicien) y trône avec tant d'aisance et de fermeté que je ne me sens guère de force à l'en déloger... »*

C'est qu'il devance ainsi les reproches que ses parents, sa mère surtout, ne cessent de lui adresser avec une incroyable sévérité.

S'il est second, c'est qu'il n'a pas travaillé car il aurait dû être premier. S'il est premier, sa note est insuffisante, etc. Toutes leurs lettres traduisent une inquiétude permanente, à peine atténuée par une tendresse profonde certes mais rigoureuse qui éclaire parfaitement le style des rapports entre enfants et parents à cette époque. Beaucoup plus que dans les correspondances de sa mère tout uniment imprégnées de reproches et d'exhortations, il y a dans celles de son père des moments d'humour et de gaieté.

Il s'amuse des questions intriguées d'**Antonin** sur la véritable identité de l'auteur de certains articles du « Nontronnais ».

« Voyons, pour qui crois-tu que le père **Nostradamus** a formulé les prédictions du 31 décembre ? Pour qui **M. Girhem** a écrit l'histoire lamentable de la disparition des 400 tanneurs dans le n° du 14 janvier ? Pour qui **M. Stéphan** a-t-il raconté l'histoire du bienheureux **Magloire** dans le n° du 28 janvier ? Pour qui, 15 jours après, le même **Stéphan** a-t-il narré les splendeurs du concert orphéonique et fait des études approfondies sur la clarinette afin de mieux écraser cet odieux instrument sous le poids de sa haine... Je te plains, pauvre enfant, si tu n'as pas compris que c'était à toi seul que s'adressaient mes causeries, que, pour toi seul, absent loin de tout ce que tu aimes, je réveillais les échos du pays natal. »

Cette année encore (en 1865) il ne pourra se présenter à l'École Normale. Il fallait avoir 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier. Il lui manquait un mois et on n'accordait pas de dérogation.

**Antonin** se contente donc, après avoir glané à peu près tous les prix de sa classe, de nouveaux succès au Concours Général, un prix de discours français, un accessit en version grecque. Et il part pour *Nontron*, muni des instructions paternelles, précises et minutieuses. Qu'on en juge : en lui envoyant un mandat, il lui donne tout d'abord le prix des places,

« de Paris à Angoulême	2 <sup>ème</sup>	37,70
	3 <sup>ème</sup>	27,65
de Paris à Thiviers	2 <sup>ème</sup>	38,80
	3 <sup>ème</sup>	28,45

*Si j'ai un conseil à te donner, c'est de voyager par les 3èmes plutôt que par les 2èmes. C'est un peu plus dur, c'est vrai, mais tu es jeune et l'économie que tu réaliseras est à considérer pour toi. Seulement il faudra très bien te couvrir la nuit.*

*Du reste tu es maître de faire comme bon te semblera. Je m'en rapporte à ta raison et à ton intérêt.*

*Maintenant, tu peux choisir la voie d'Angoulême ou celle de Thiviers, mais la première me paraît préférable... »*

Suivent les horaires détaillés par *Angoulême* ou par *Thiviers*. On constate d'ailleurs que d'un côté comme de l'autre, près de 20 heures de voyage étaient nécessaires, si l'on y compte les arrêts et attentes.

*« Si tu prends le train d'Angoulême, comme tu sera forcé de séjourner trois heures à la gare ( de 1h 35 à 4h 40), je te préviens que tu ne trouveras pas de feu dans les salles d'attente ; d'ailleurs, tu y serais fort mal. Je te conseille donc d'entrer tout bonnement au buffet, d'y demander un consommé ou une tasse de chocolat ou du café au lait et d'attendre paisiblement auprès du poêle le départ de la voiture de Nontron. Mais prends garde de ne pas trop te lancer dans la voie de la consommation car tout se paye horriblement cher à la gare d'Angoulême ».*

On peut penser qu'avec des conseils aussi judicieux le voyage n'a pu que bien se passer et les vacances ont commencé sous d'heureux auspices. Avec enjouement il le raconte :

*« Mon succès au concours m'avait rempli l'âme de joie, de vie et d'ambition. Mes noirs pressentiments de mort prématurée s'étaient à peu près effacés lorsque j'arrivai à Nontron. Du reste l'accueil de mes concitoyens aurait suffi à les dissiper. La société musicale m'a donné une sérénade. Le 'Nontronnais' s'est extasié sur les hauts faits de son nourrisson. 'l'Union' (le journal rival) même, malgré sa réserve jalouse, en a dit deux mots. 'Le Périgord' et 'l'Echo de Vésone' ont jeté ma gloire aux quatre points cardinaux du département.*

*Bref, je me suis senti revivre. L'air vif de Nontron me fortifiait. J'allais me jeter dans le Bandiat quand il y avait de l'eau. Je courais, je mangeais, je buvais comme quatre... ».*

Et ce sont les habituelles parties à *Saint-Pardoux*, à *Saint-Jean*, à *Quinsac*, coupées par un séjour à *Bordeaux*.

Puis il faut reprendre le collier et l'internat, ses contraintes, ses obligations sont plus dures à supporter pour un garçon de 18 ans passés, d'humeur très indépendante et d'une maturité d'esprit étonnante comme il ressort de ses jugements littéraires, de ses analyses historiques ou de ses professions de foi politique ou religieuse qui abondent dans ses lettres.

Il est dérangé par le désir de faire du journalisme et il se lance, en janvier 1866, dans l'aventure. A son ami **Georges Besse**, car il ne s'agit pas d'en parler aux parents, il s'en ouvre :

*« La feuille s'appellera l'appel à la jeunesse, ou le réveil de la jeunesse. Mon ami **Pallain** (qui plus tard fut gouverneur de la Banque de France) sera gérant responsable... **Dolfus** fils sera chargé de la critique théâtrale... Le fils de **Pelletan** fournira lui aussi des articles. Pour moi, je me réserve la philosophie matérialiste de la critique littéraire tirant sur la politique... »*

C'était vraiment la part du lion.

Le lancement du journal, qui finalement s'appellera 'En avant' occupa pendant plusieurs mois toute l'activité des jeunes gens : campagne d'abonnement auprès des camarades et des amis, confection des affiches... démarches des personnalités.

On n'avait peur de rien. On écrivit à Lamartine, à Victor Hugo. Ils répondirent et un voyage à *Guernesey* fut même envisagé qui finalement n'eut pas lieu. Le journal parut pendant 3 mois, il tirait à 2000 exemplaires, et finalement fut interdit pour la publication d'une pièce de vers un peu trop républicaine. Le rédacteur en chef fut condamné à 1 mois de prison ferme et à 400F d'amende.

Il était grand temps que le jeune **Antonin** put se consacrer plus activement à la préparation de son concours. Le directeur de la pension se plaignait de son insouciance et plus gravement de son indiscipline. Il écrit au père du jeune homme et lui relate un incident :

*« L'élève **Debidour**, invité à aller à sa place prononce à demi-voix le mot 'idiot'. Prié de dire quelle réflexion il fait, il répond froidement : je vous dis que vous êtes idiot ».*

Le directeur laisse le père juge d'une pareille insolence, et laisse entendre que si pareils incidents se renouvelaient, il envisagerait le renvoi de l'élève.

C'est à la vérité, faire preuve d'une certaine indulgence face à des manquements aussi graves à la discipline mais il ne faut pas oublier que tout désignait **Antonin** pour un succès à la fin de l'année, et la pension y attachait beaucoup de prix pour sa réputation.

Par contre la lettre du directeur a provoqué chez les parents un déchaînement de désolation et de chagrin qui paraît tout de même un peu exagéré.

*« Ta malheureuse mère, à qui je n'ai pu la cacher, est tombée comme foudroyée en la lisant.*

*Depuis deux heures, elle est dans un état digne de pitié et qui nous donne de sérieuses inquiétudes. Elle est sans pouls ni voix malgré tous les soins que nous lui prodiguons et son existence ne se manifeste que par les larmes qu'elle verse.*

*Ton malheureux grand-père est atterré et pleure comme un enfant. Que dis-je ? Il sanglote tout seul dans sa chambre et ne veut que personne l'approche.*

*Quant à moi, je suis obligé de rester debout au milieu de la désolation qui m'entoure.*

*Ah ! mon Dieu qu'avons-nous fait pour être si malheureux !*

*Que si rien de tout cela ne te touche, que si tout sentiment filial a disparu de ton cœur, tu n'as qu'à continuer ta conduite et tes exploits va, sors de ta pension pendant ces jours de fête et livre-toi aux plaisirs, sans songer que ta pauvre mère est au lit presque sans vie, que ton vieux grand-père souffre toutes les tortures morales qu'il est possible de souffrir, que toute la famille enfin est dans la désolation ; cours au Quartier latin, va rejoindre tes bons et dignes amis, moque-toi avec eux de tout ce qu'il y a de sacré au monde ; écris des articles insensés dans de sots journaux publiés par des imbéciles et des fous. Fais-toi expulser de la pension et du lycée et qu'un de ces jours on puisse dire au pays 'vous savez que ce jeune homme dont la famille était si fière, ce jeune homme à qui ses concitoyens avaient décerné une ovation sans exemple et qui leur avait solennellement promis de s'en montrer digne ; eh bien il est devenu un mauvais sujet, il a été chassé de sa pension et l'Ecole Normale s'est fermée devant lui.'*

*Mais sache bien que ce jour là, si jamais il arrive, tu auras tué ton père et ta mère. Adieu ».*

Malgré tout, on s'est réconcilié à l'approche des examens. **Antonin** en relate par le menu à son père, les sujets, il expose comment il les a traités et le père lui donne ses appréciations. Les épreuves écrites s'achèvent le 2 juillet. Il est admissible. L'oral se déroule en août. Il est reçu et le voilà élève de l'Ecole Normale Supérieure.

Il entre en novembre 1866 et tout le séduit :

*« L'établissement est magnifique. Nous couchons chacun dans un cabinet où nous pouvons travailler si bon nous semble. Nous sommes complètement libres dans l'intérieur de l'Ecole, nous n'avons pas de surveillants, nous travaillons à volonté dans nos études. Nous pouvons fumer dans les cours et les jardins... »*

Il est littéralement grisé par les ressources d'une immense bibliothèque où il puise à pleines mains. Il fait des projets de travaux littéraires, d'études historiques. Il s'adonne avec ardeur à la préparation de sa licence. Licence d'histoire car, à ce moment, sa vocation est bien déterminée : il sera professeur d'histoire.

Mais pour autant, il ne cesse de s'intéresser à la politique. Grâce à son ami **Pallain**, secrétaire d'**Ernest Picard**, il assiste aux séances de la Chambre et donne ses impressions :

*« M. Rocher va tout de suite aux injures et s'enivre de triomphes faciles. Jules Favre est cent fois plus amer et plus mordant que son adversaire, et, planté à la tribune, fier et digne, il force l'Assemblée de l'écouter par l'ascendant de son caractère et de son éloquence. »*

Les parents s'inquiètent. Le père craint de ne le voir se lancer de nouveau... *« dans les balivernes de la littérature facile, dans les utopies de la politique et dans les amitiés banales... »*

Dans une longue lettre en réponse assez malicieuse il s'étend longuement sur ses études, ses travaux.

*« Tu vois, mon cher père, que la politique ne me fait pas négliger mes études. Je viens de te donner satisfaction. Mais il faut bien que je te punisse de tes préventions puisque les débats législatifs te sont indifférents. Je ne te rendrai pas compte de la longue et intéressante conversation que j'ai eue avec Pelletan jeudi dernier au sortir de la chambre. Je te dirai seulement que c'est un homme fort aimable et fort doux – en dehors des séances – et qui s'est montré plein de bienveillance à mon égard quoique je lui aie soutenu (peut-être avec un peu de raideur), des opinions radicalement opposées aux siennes sur Robespierre que j'admire et qu'il déteste.*

*J'ai été présenté à Ernest Picard et à Jules Simon.*

*Mais j'oubliais que ce sujet te déplaît... »*

Aussi bien n'évoque-t-il plus qu'avec précaution le sujet avec son père. Mais il en écrit longuement à ses amis.

*« Pelletan m'a dit que la Chambre serait probablement dissoute à l'occasion de la discussion sur l'armée... Le Gouvernement ne sait où donner de la tête. Il est placé entre la Gauche qui le trouve trop autoritaire et la Droite, qui le trouve trop libéral... »*

Il expose aussi ses idées sur le socialisme :

*« Le Courrier français vient d'être saisi pour cinq articles dont quelques uns méritaient bien cette rigueur. Ces messieurs ne veulent pas de la propriété, ils proscrivent jusqu'à l'aristocratie de l'intelligence qui a pourtant bien ses droits. Ils sacrifient la liberté à je ne sais quel rêve égalitaire d'où ne peut sortir que la fraternité de la servitude. Enfin, ils ne veulent plus de Patrie ni du sentiment national. Ils disent en propres termes que ce sont de vains mots et prétendent que l'Italie, la Hongrie, la Pologne ont bien autre chose à faire qu'à revendiquer leur indépendance... »*



Mais il ne dédaigne pas la distraction. A sa sœur il raconte la première représentation de la reprise d'Hernani à laquelle il avait assisté. Il décrit l'enthousiasme des spectateurs, les cris prolongés de 'Vive **Hugo**' qui s'adressaient aussi bien au poète qu'à l'exilé politique.

*« Alexandre Dumas doit avoir eu des ampoules aux mains pendant huit jours quand il a entendu ce vers que Mlle **Mars** n'avait pas osé dire en 1830 tant il effarouchait son purisme classique : 'Vous êtes mon **LION** superbe et généreux'. **Théophile Gauthier** était aussi au premier rang et quoiqu'il n'eut plus son gilet rouge ni ses longs cheveux, il applaudissait toujours avec fureur les vers du maître. »*

Une affaire sérieuse était survenue à l'Ecole Normale. Au Sénat, **Sainte-Beuve** s'était élevé contre une motion prise par l'Assemblée pour demander au gouvernement d'agir dans le sens d'une pétition de notables de *Saint-Étienne* qui protestaient contre l'introduction dans les bibliothèques populaires de leur ville des œuvres de **Voltaire, J.J.Rousseau, Michelet, Balzac, George Sand, Proudhon**, etc. ... Les élèves de l'Ecole Normale lui envoyèrent une adresse de félicitations, qui fut publiée dans la presse. Pour ce manquement à la discipline, le rédacteur de la lettre fut exclu. A sa suite tous les Normaliens se dirigèrent vers la porte et quittèrent l'Ecole.

L'affaire fit grand bruit. Au corps législatif il y eut des interpellations. Finalement le Ministre donna l'assurance que les élèves seraient réintégrés au mois d'octobre suivant. Mais on les avait tout de même empêchés de passer leur licence.

L'atmosphère familiale à *Nontron*, après ces mésaventures n'était pas des plus chaleureuses et **Antonin**, autant pour y échapper que pour gagner quelques sous, passa ses vacances de 1867 dans la famille de *Jumilhac*, au château du *Buisson*, près de *La Ferté-Bernard*, dans la *Sarthe*, pour y préparer un jeune homme au baccalauréat.

C'est un monde aristocratique nouveau pour lui. Il ne s'y déplut pas – au contraire – Il raconte :

*« En arrivant je me fais conduire à ma chambre, puis un laquais en grande tenue m'introduit dans une vaste salle de compagnie, toute tapissée de portraits de famille parmi lesquels j'ai reconnu ceux du cardinal, du maréchal et du duc de **Richelieu**... »*

*La marquise est une femme fort intelligente, fort instruite, se tenant au courant de la littérature et de la politique... Elle n'a pas les préjugés de la noblesse arriérée. Elle est orléaniste et correspond avec tous les chefs du parti, reçoit le *Temps* et les *Débats* et méprise profondément **Veillot**. »*

Le travail – 2 heures de leçon tous les matins au jeune candidat au baccalauréat – lui laissa beaucoup de liberté :

*« Je pêche, je rame, je me promène... etc. J'ai une bibliothèque de 6000 volumes à ma disposition. Au point de vue matériel, je me trouve mieux que je ne serai jamais. Soir et matin, je reçois la visite d'un maître d'hôtel et d'un valet de chambre qui m'offrent leurs services. Je n'ai qu'à commander. A mon réveil tout est prêt. J'ai une voiture pour aller à *La Ferté*, ou ailleurs, j'ai un canot. J'aurais des chiens et un fusil si je voulais chasser... »*

Les discussions vont bon train et le jeune précepteur ne cache pas ses opinions à la marquise :

*« Nous avons discuté sur les sujets les plus épineux de philosophie et de politique sans jamais nous fâcher et sans pour cela nous faire aucune concession. »*

Autrement on goûte la vie de château.

*« Il nous est arrivé encore un autre marquis **M. de Montcalm** (descendant du fameux **Montcalm** de la guerre de 7 ans). C'est un homme un peu guindé mais poli, causant de tous avec*

*aisance, très instruit, sans pour cela être pédant. On attend aussi le duc de **Richelieu**, beau-frère de la marquise et je ne sais plus quelle autre seigneurie. Tout le temps se passe en festins, en parties de pêche, en promenades et en agréables causeries. »*

Les parents paraissent un peu plus détendus. On trouve dans leurs lettres, chose rare, quelques paragraphes qui ont trait à leur propre vie.

*« **Alcide (Dusolier)** est arrivé la semaine dernière avec **Jules Vallès**. En vrais artistes qu'ils sont ils avaient oublié leurs malles à La Coquille. En sorte qu'en arrivant **Vallès** a été obligé d'acheter chez **Charpateau** une chemise et un faux col pour être en état de se présenter devant le père **Dusolier**. »*

Le père avait même – comble de folie dépensière – décidé d'aller à *Paris* pour voir l'exposition. Il visite d'abord l'Ecole Normale.

*« Que c'est beau, mon Dieu, que c'est grand ! que c'est riche. Comme je comprends qu'on voudrait y passer toute sa vie. »*

Puis on va au spectacle, voir jouer Cagnotte de **Labiche** sur les conseils d'**Antonin**. Le père s'en est bien trouvé.

*« car je n'ai jamais tant ri de ma vie. C'était à se rouler par terre. J'en riais encore dans mon lit... »*

Avec **Antonin** libre parce que les examens de licence ont été reportés, il se promène, visite l'exposition. Il en fait le récit à sa fille.

*« J'ai vu hier dans le jardin central de l'exposition l'**Impératrice** en compagnie de l'**empereur d'Autriche** que je voyais pour la troisième fois et de la princesse **de Maetternich**. »*

Et gentiment il décrit à sa fille les toilettes de ces dames.

Il raconte aussi une mésaventure qui lui est arrivée avec **Antonin** qui a voulu le faire monter en ballon :

*« Nous nous élevons jusqu'à une hauteur de 2 km environ, puis il y a un moment d'arrêt et l'aéronaute nous dit de regarder. Je me penche sur le bord de la nacelle mais aussitôt je recule épouvanté en voyant l'abîme immense qui est ouvert sous mes pieds... Enfin je prends mon courage à deux mains et je me cramponne à la balustrade d'osier et je plonge mon regard dans le vide... »*

Et c'est l'émerveillement qu'il décrit en termes lyriques. Mais le ballon cependant a continué de monter. Le froid est devenu pénétrant. On grelotte et le passager pose la question :

*« C'est assez dis-je à l'aéronaute, nous voudrions descendre.*

*- Oui, c'est 40 francs.*

*- Que dites-vous ! 40 francs mais on nous avait dit qu'on monterait pour rien.*

*- C'est vrai, quand on veut descendre c'est 20 F par personne. Vous êtes deux, total 40 F. »*

Suit une rude discussion où les deux passagers répriment leur envie de se jeter sur le misérable mais,

*« Je réfléchis que ce n'était pas le moyen de descendre plus vite car ni **Antonin** ni moi ne connaissions la manœuvre d'un ballon. Je crus devoir donc parlementer. »*

*J'exposai à notre homme que si je venais à périr, je ne laisserai pas seulement une veuve et deux orphelins mais une quantité de veuves et d'orphelins dont j'étais le défenseur ; que mon fils qu'il voyait là était l'espoir de la France savante... »*

Sans doute ces arguments portèrent sur l'aéronaute.

*« Allons, dit-il, je vois que vous êtes de bons enfants et puis à la rigueur un père et un fils ne font qu'un. Je vous descendrai donc pour 20 F. »*

Au théâtre, on retourne pour voir 'la grande duchesse'.

« *Grosse farce, sans esprit, assaisonnée de mots vulgaires sur laquelle seulement **Offenbach** a brodé une assez jolie musique.* »

Ou au théâtre de Cluny, pour voir Antony, pièce d'**Alexandre Dumas** ;

« *A la bonne heure, voilà du bon et vrai drame ! voilà un spectacle qui va au cœur ! J'ai retrouvé là l'enthousiasme de mes 20 ans. Quant à **Antonin**, il ne se possédait pas et se levait, fanatisé, pour acclamer l'auteur et les acteurs. **Dumas** était dans une loge et pleurait comme un enfant en assistant à l'ovation frénétique dont il était l'objet.* »

On déjeune chez **Dinochaux**, l'illustre gargonier des artistes.

« *Tout y est bon, même le vin qui est parfait et l'on est traité à bon compte... Ce matin nous avons déjeuné avec **Cayet, Durandeu, Tony Révillon, Ponson du Terrail, Louis Noir**, et quelques autres...* »

Puis le père s'en est retourné à *Nontron* et la correspondance reprend où le fils s'étend assez longuement sur ses études car il sait que c'est le sujet qui préoccupe le plus, que dis-je, qui hante ses parents. Pour eux cela seul compte et tout en approuvant son engagement politique, ils redoutent que cela le distraie par trop de ses études. Il ne peut pas cependant s'empêcher d'en parler, de relater les séances de la Chambre auxquelles il assiste. Le père s'en irrite et recommencent les fastidieuses exhortations au travail.

De toute façon, il s'agit maintenant de gagner sa vie. Et à la fin de l'année, au sortir de l'Ecole Normale, **Antonin**, qui vient d'avoir 21 ans, sollicite et obtient un poste de professeur d'histoire au lycée de *Périgueux*. Il compte pouvoir en même temps préparer son agrégation. Mais la préparation de ses cours lui laisse peu de loisirs et, d'autre part, la fièvre du travail est concurrencée par une autre fièvre, celle du cœur celle-là, car il a conçu pour une adorable jeune Sarladaise un amour sans limite qui occupe tout son esprit et qui ne prendra fin qu'avec sa vie, un demi-siècle plus tard.

C'était ma grand-mère.

Toujours est-il qu'il échoue à l'agrégation : il y avait six places. Il est septième et il reprend son poste au lycée de *Périgueux*.

Une conférence sur 'L'état des classes ouvrières au 18<sup>ème</sup> siècle' prononcée malgré les conseils de prudence de son père et d'**Alcide Dusolier**, car on était en pleine période plébiscitaire, lui vaut un succès considérable dont témoigne la presse (c'était un conférencier né, très brillant et très entraînant), mais aussi la suspicion – c'est le moins qu'on puisse dire et il s'en apercevra plus tard – des autorités.

Une seconde conférence était prévue, plus hardie sur 'l'émancipation des classes laborieuses par la révolution légale et pacifique'.

Mais la guerre éclate le 17 juillet 1870 et **Antonin** part pour *Paris*, s'engager. Non sans mal d'ailleurs car on le renvoie de bureau en bureau, de mairie en mairie. Il s'en exaspère et adresse une pétition à la Chambre des Députés pour demander que les formalités d'engagement soient simplifiées.

Enfin, il est incorporé au 7<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie mobile et va pouvoir enfin se battre.

Pour toute la période qui suit, à travers une correspondance conservée presque intégralement et parvenue à sa famille par ballon, on peut suivre la marche des événements, la guerre, la proclamation de la 3<sup>ème</sup> République le 4 septembre, le siège de *Paris*, les durs combats livrés à *Buzenval*, au plateau d'*Avron*, où tombent à ses côtés plusieurs de ses meilleurs amis. Ces événements vécus à chaud, sur le terrain, par un témoin direct, sont relatés d'une plume extrêmement vivante.

Tout ceci est d'une lecture passionnante, très émouvante, car il s'y mêle une intensité profonde de chagrin et d'espoir tout à la fois, de lucidité aussi sur les événements et l'avenir.

Malheureusement, je ne puis faire ici cette lecture, car elle constitue un tout. C'est le déroulement de cette douloureuse période qui s'enchaîne au jour le jour qu'on y découvre, et on ne pourrait rien en retrancher. Faute de temps, je ne puis qu'y renoncer, mais je signale que cette correspondance a été publiée il y a deux ou trois ans dans une livraison du bulletin de la Société Historique et Archéologique de Périgord, par les soins d'une de mes cousines, madame **Robert Blancherie**. J'en remets un exemplaire aux archives de notre Société.

\*

\*      \*

Le 23 janvier 1871 la défaite de la *France* était consommée. *Paris* capitulait et l'armistice était signé.

Le 13 février **Antonin Debidour** se trouve à *Bordeaux* où il vient d'être appelé auprès de **Ernest Picard**, ministre de l'Intérieur. Son père, anxieux de le revoir après tant de mois d'inquiétude l'y rejoint, le recherche dans la ville, et finit par l'apercevoir à l'Assemblée Nationale. On se jette dans les bras l'un de l'autre et le récit qu'il fait à sa femme de ses retrouvailles est touchant. Au-delà de l'austérité et de la sévérité, il y avait aussi des ressources de tendresse en cet homme !

Le père, ardent républicain, assiste à quelques séances de l'Assemblée, profondément déçu d'ailleurs de ce qu'il y voit et inquiet de ce que fera de la République une majorité de 400 monarchistes sur 650 députés.

Il y a aussi des moments d'enthousiasme qu'il rapporte à sa femme et notamment cette scène, à la sortie de l'Assemblée, où **Victor Hugo** est acclamé par la foule massée devant le Grand Théâtre, entouré, ovationné et pressé de tous côtés au point d'être obligé de se réfugier au café de *Bordeaux*. Il raconte :

*« Nous avons voulu fermer les portes, mais tout à coup elles ont volé en éclats et la foule s'est précipitée renversant tout sur son passage et criant toujours : vive **Hugo**, vive le proscrit, vive l'exilé, vive la République !*

*'Crions tous vive la République a-t-il dit au milieu de ce tumulte, mais crions surtout vive la France car jamais la pauvre mère meurtrie n'a plus eu besoin de tous ses enfants'*

*C'est tout ce qu'il a pu dire, il étouffait.*

*J'étais à côté de lui, je suis monté sur un tabouret : '- Citoyens, ai-je dit, au nom du grand patriote que vous acclamez tous, retirez-vous, si vous ne voulez briser cette poitrine généreuse.*

*- Oui, oui, retirons-nous, sortons, ne laissez plus entrer personne... etc.'*

*Bref, la foule qui était au dehors, refoulant celle qui était au dedans, il a fallu recourir à la force armée pour faire évacuer le café. Te dire ce que j'ai ressenti de plaisir, lorsque me souriant d'un air triste, il m'a tendu la main, je ne saurais l'exprimer. Son fils **Charles** et une autre personne l'ont ensuite emmené par une porte dérobée. »*

Le père regagne ensuite *Nontron* tandis que le fils rejoint le gouvernement qui s'est transporté à *Versailles*, au moment même où se développe dans *Paris* l'insurrection de la Commune, née d'un sursaut d'exaltation patriotique mais tout de suite entachée des violences qui ont si profondément et tristement marqué son image.

**Antonin**, qui se rend chaque jour à *Paris* pour porter sa copie à l'imprimerie du journal auquel il collabore, finit par s'y trouver prisonnier.

S'il admet que les hommes de la Commune ont le droit pour eux, il en réproouve vivement les excès.

« *La Commune fait bien des extravagances et je ne puis l'approuver, mais le gouvernement de Versailles et surtout l'Assemblée constituante commettent bien des fautes. Je ne veux plus m'associer, même indirectement, à M. Picard et au gouvernement de Versailles. Cela répugne trop à ma conscience.* »

Le 7 mai 1871, une lettre parvient à ses parents datée de *Montlhéry*. Il n'a pu sortir de *Paris* que depuis trois jours.

Je sais – cela est de la tradition orale – qu'il avait réussi à joindre **Raoul Rigault**, l'un des dirigeants de la Commune qu'il avait jadis connu au *quartier Latin* et qu'après lui avoir exposé, non sans courage, son sentiment sur le comportement de la Commune, il avait obtenu de lui un sauf-conduit pour quitter *Paris*. Ce sauf-conduit étant établi en blanc, il en avait fait profiter l'un de ses amis, plus menacé que lui, tandis que lui-même franchissait de nuit les fortifications, en essayant des coups de feu.

De *Montlhéry* il se rend à *Versailles* où il remet sa démission à **Ernest Picard**. Avec la hardiesse et la sincérité de la jeunesse il explique, avec des mots assez durs, les raisons de sa décision. **Ernest Picard** cependant ne lui en a jamais voulu.

Puis **Antonin** gagne *Périgueux* et *Nontron* où il séjournera quelques semaines. Entre temps la Commune avait sombré dans la répression sanglante que l'on connaît.

Profondément affecté dans ses illusions, dans ses espoirs sur les progrès de la Liberté, il décide de revenir à l'Université, se rend à *Paris* au début de Juillet pour se préparer à l'agrégation. Nuit et jour il travaille d'arrache-pied pendant un mois pour combler le handicap d'une année d'interruption. Il figure parmi les neuf admissibles mais arrive aux épreuves orales épuisé et c'est l'échec.

Pour comble de tristesse il se voit nommé, en disgrâce, à l'autre bout de la *France*, à *Saint-Omer* dans le *Pas-de-Calais*. Il cherche à en connaître les raisons et apprend avec stupéfaction que son dossier est nourri de rapports émanant, l'un, d'un député conservateur de la *Dordogne*, l'autre, d'une autorité universitaire dont il s'était fait, par un article de journal, un ennemi personnel.

Il y est dit, raconte-t-il, que « *Je suis un jeune homme intelligent, ardent, exalté, que j'affirme en toute occasion un radicalisme inquiétant ; qu'il est urgent de m'éloigner d'un pays où je ne puis que semer de mauvaises doctrines. Que j'ai fait une conférence incendiaire pour soulever les ouvriers, que j'ai l'esprit vif mais entièrement faussé par les passions politiques, que mes élèves puisent dans mon enseignement des idées subversives.* »

Il y a, sans doute, quelque amertume pour un jeune d'esprit libéral mais nullement révolutionnaire et qui vient de remplir avec honneur son devoir patriotique, à se sentir victime d'un pareil ostracisme.

Mais il a eu le sens de la discipline et rejoint son poste. Pour le reste, l'optimisme naturel d'un caractère heureux et équilibré et une curiosité toujours en éveil sur le pays, sur ses ressources intellectuelles et artistiques qu'il explore avec ardeur et qu'il décrit avec verve, lui font reprendre vite le dessus.

Aussi bien la grande affaire était-elle pour lui en cette année 1872, son mariage.

Mon grand-père venait d'être nommé à *Bordeaux*. L'agrégation suivit, départ d'une carrière qui le conduisit assez rapidement à la Faculté de *Nancy*, puis à la *Sorbonne*.

**François Debidour,**

Cette étude est la communication faite au GRHIN par M. François Debidour le 5 juillet 1979 (Arch. GRHIN N° 22 et 45).

## LES GISANTS DE JAVERLHAC

Le visiteur qui accède à l'intérieur de l'église de *Javerlhac* par le petit portail se sent instinctivement attiré vers l'enfeu qu'il découvre à sa droite et où s'inscrit, entre deux blasons plus ou moins fantaisistes, cette affirmation tout aussi fantaisiste : « *En cette chapelle, reposent les corps du Connétable d'Aguesseau et de son épouse.* » **Buron** pinxit 1945. On doit à la vérité de dire que cette inscription n'est due qu'à la généreuse imagination d'un intellectuel parisien voulant sans doute par là témoigner de sa reconnaissance à la paroisse de *Javerlhac* qui l'a hébergé de 1940 à 1945.

Ce qui est vrai, c'est que ces deux gisants et non point les corps, s'identifient à l'église de *Javerlhac* depuis un temps immémorial. Il faut savoir que sur ordonnance de l'évêque de *Limoges* notre église fut rebâtie de 1490 à 1499, juste avant donc l'apparition de **Dauphin Pastoureau** à *Javerlhac*.

L'église primitive se trouvait sur l'emplacement de la chapelle du château. Vers 1700, le curé **Seguin** entreprit d'importantes réparations.

En 1890, à la suite de la démolition du vieux pont à redan et la construction du pont actuel entraînant l'élargissement de la route de *Mareuil*, la municipalité d'alors fit démolir une partie de la nef en avancement sur la route et les matériaux ainsi récupérés servirent à édifier le chœur actuel et la sacristie.

En outre, des vestiges permettent de supposer que les gisants personnifient des bienfaiteurs insignes de l'église inhumés dans celle-ci ou à proximité immédiate. La tête de cheval en haut-relief à la clef de la première arcade, sous les cloches, rappelle que l'église doit son origine au patronage d'un chevalier ; sur les huit ouvertures du clocher, il est remarquable de noter que seules les deux qui font face au château comportent des figures humaines : une tête d'homme barbu, une tête de femme, deux têtes d'enfants dont un fort jeune. Sans doute les membres de la famille châtelaine de l'époque : **Jehan de Maumont** ?

Nous savons que de 1369 – date de l'incendie du château par le comte de **Cambridge** – à nos jours, l'église a subi au moins quatre modifications et les gisants probablement autant de déménagements avant de trouver leur emplacement définitif.

Ils ne semblent pas taillés dans la même pierre ni à la même époque et le couple qu'ils forment est d'avantage dû au hasard d'une translation relativement récente plutôt qu'aux liens du mariage.

Le gisant féminin est mieux conservé que l'autre. Bien que l'on ne découvre aucun trait de son visage patiné, on reconnaît aisément le modèle de coiffe qu'affectionnait **Blanche de Castille** (XIIe - XIIIe siècles). Les plis de la robe sont nettement dessinés et le chien – symbole de fidélité – supporte les pieds de la dame. Ce gisant semble être resté à l'abri des intempéries.

Par contre le gisant masculin dont la teinte est plus claire paraît avoir séjourné à l'extérieur et subi les outrages révolutionnaires (jambes et visage martelés). Néanmoins on distingue la tenue de chevalier dont est revêtu le personnage : cotte de mailles, baudrier, épée au côté gauche, bouclier. D'éminents membres du GRHIN placent ou localisent ce personnage entre le XIIIe et le XIVe siècle.

En conclusion, ces gisants peuvent avoir 150 ans d'écart et se situer de 1250 à 1400. A titre indicatif et sur le plan de la relation château église, retenons que le noble châtelain de 1455 à 1499 était **Jehan de Maumont**, fils de **Jehan** et d'**Agnès de Rochechouart**. Rappelons que l'église, partie clocher, a été construite de 1490 à 1499 et que le premier cimetière lui était attaché. On peut en tirer certaines déductions... Les registres paroissiaux n'ayant jusqu'à ce jour apporté aucune lumière.

Ceci posé, revenons aux allégations de M. **Buron**. Passons sur les armoiries qui surplombent les gisants et qui ne sont qu'un capricieux mélange de pièces de couleurs, ne comportant aucune marque de Connétable qui consistait en une épée d'armes au manche d'or émaillé de fleurs de lys. Par contre le patronyme d'**Aguesseau** figure bien dans la généalogie des seigneurs de *Javerlhac*, mais au XVII<sup>e</sup> siècle.

En effet, le 21 octobre 1655, **Jean-François Texier**, né en 1626 et fils de **Henri**, comte de *Javerlhac*, épousa **Catherine d'Aguesseau** fille d'**Antoine**, 1<sup>er</sup> président du parlement de *Bordeaux* et d'**Anne de Gyves**, laquelle était veuve en 1631 de **du Faure de Roderie** et qui devint en 1634 la 3<sup>ème</sup> femme d'**Antoine d'Aguesseau** descendant d'une ancienne famille de *Saintonge* qui n'a d'ailleurs jamais fourni de connétable de ce nom.

M. **Buron** aurait pu confondre cette famille avec celle de **Henri-François Daguesseau** (sans particule) né à *Limoges* en 1668. Grâce à son influence, le Parlement cassa le testament du feu roi **Louis XIV** et donna la régence à son neveu le **Duc d'Orléans** qui éleva **Daguesseau** à la dignité de Chancelier, l'équivalent de notre Garde des Sceaux, alors que le Connétable exerçait le commandement des armées. Il ne peut donc y avoir de confusion, d'autant plus que la charge de Connétable fut supprimée en 1627 par **Louis XIII** avec défense de la rétablir.

Dans la liste des trente connétales de **Charlemagne** à **Louis XIII**, ne figure aucun connétable du nom de d'**Aguesseau** et on imagine mal notre **Catherine d'Aguesseau**, devenue comtesse de *Javerlhac* par son mariage avec **Jean-François Texier**, assumant la charge de Connétable, malgré l'illustre et très exceptionnel exemple de **Jeanne d'Arc**.

En résumé, par simple honnêteté historique, *Javerlhac* ne peut donc s'enorgueillir d'abriter les dépouilles d'un Connétable et de son épouse pour les seules raisons que le nom de **d'Aguesseau** était porté par une femme née en 1635 alors que la charge était supprimée depuis 1627 et surtout qu'il n'a jamais existé de Connétable **d'Aguesseau** que dans l'imagination de M.**Buron** sans doute abusé par l'homonymie de deux personnages qui n'avaient de commun que leur appartenance limousine... et encore.

Enfin – argument péremptoire – il y a le fait qu'aucun auteur régional, pas plus **Froidefond** de *Boulazac* que l'abbé **Nadaud** et surtout **Ribaud de Laugardière**, aucun ne parle du « *Connétable d'Aguesseau* ».

Alors ? Faut-il plus longtemps duper les touristes qui nous font l'honneur de visiter notre église ? Mais sont-ils dupes ? Certainement pas à en croire la réflexion de ce couple – appareil et caméra en bandoulière – qui s'étonnait qu'un des trente Connétales de *France* ait pu se fourvoyer dans ce pays si peu connu pour abriter une telle célébrité !

Le simple bon sens exigerait que l'autorité compétente mette fin, d'une manière ou d'une autre, à l'intervention malheureuse d'un homme sûrement bien intentionné mais manifestement mal renseigné. Et ce, au plus tôt, parce que des promeneurs ferrés en histoire, en statuaire ou en héraldique ne sont pas en peine de relever, dans un premier réflexe, une erreur flagrante et dans un deuxième réflexe d'emporter de *Javerlhac* un souvenir assez trouble.

**Marcel Belly.**

Cette étude a été faite par M. Marcel Belly et communiquée au GRHIN le 5 avril 1974 (Arch. GRHIN n° 68)



# REGISTRES PAROISSIAUX DE TEYJAT (1754 – 1792)

Les archivistes qui rédigeaient en 1923 pour l'Arrondissement de Nontron « *L'Inventaire sommaire des Archives antérieures à 1790, Dordogne, Série E supplément* » (T. II) terminaient la recension de Teyjat par cette note : « *Les registres manquent de 1754 à 1792 ; il est vraisemblable que ce sont ceux de l'abbé **Joseph Nadaud**, auteur du 'Nobiliaire du Limousin', collaborateur de **P. Lelong** à la Bibliothèque historique de la France, ils devaient être fort intéressants, à en juger par les notes qu'il a intercalées dans ceux de ses prédécesseurs* ».

Le hasard et les bons soins de certains m'ont permis de mettre la main sur cette série de registres considérés jusque-là comme perdus. Avant de les remettre comme il se doit aux Archives Départementales, j'ai eu la curiosité de feuilleter ces vieux actes, en particulier ceux de 1754 à 1775 qui correspondent à la période où cet abbé **Nadaud** était effectivement curé de Teyjat. Sans peut-être y découvrir tout ce que les archivistes départementaux de 1923 étaient en droit d'espérer, cette lecture n'en apporte pas moins une foule de renseignements sur la vie paroissiale en cette 2<sup>ème</sup> partie du XVIII<sup>e</sup> siècle dans un modeste village du *Nontronnais*. Toutes ces indications, jointes à quelques autres renseignements recueillis ailleurs, ont permis de rédiger cette petite étude d'histoire religieuse à la fin de l'Ancien Régime.

## Présentation générale

L'ensemble de ces documents se présente sous la forme d'un assez gros registre, mal relié ou plutôt 'enveloppé' d'un parchemin (22 x 19) contenant 39 petits registres annuels apparemment complets de 1754 à 1792.

Chaque registre annuel ( 5 à 6 feuilles numérotées) commence par une note administrative : « *Registre pour servir aux baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Teyjat en Périgord, diocèse de Limoges, pour l'année ..... cetté et paraphé par nous ...* » Suit la signature d'un officier administratif, comme en 1754 ' de **Martin**, avocat du roy', ou en 1773 '**Fournier de Lacharmie**, juge mage' etc.

Les registres des différentes années se suivent sans discontinuité et parfois même la fin des dernières feuilles d'une année est utilisée pour enregistrer les premiers actes de l'année suivante (voir 1757-58).

En plus des baptêmes, mariages et sépultures, on relève aussi régulièrement des 'Congés' qui sont des permissions données par le curé à l'un de ses paroissiens pour se marier en dehors de sa paroisse.

De temps à autre en plus de ces quatre sortes d'actes sont mentionnés aussi quelques évènements particuliers qui concernent la paroisse comme la nomination de curé ou vicaire, où même qui sont extérieurs à la paroisse, comme par exemple les obsèques des curés voisins (*Varaignes, Soudat...*)

Dans la marge sont indiqués avec les observations suivantes :

- 'E' ou Ent' (enterrement) avec le nom du village où a eu lieu le décès.
- 'Congé' également avec le village de celui qui en bénéficie.
- 'M' (mariage) avec le nom d'un seul village.
- 'Bapt' ou 'B' (baptême) avec le domicile de l'enfant. Très souvent au baptême était ajoutée plus tard la mention du décès de l'enfant ('obit' et la date).

De 1754 à 1775 la plupart des actes sont écrits et signés par le curé **Nadaud**. Son écriture, même parfois très petite, et son orthographe en sont remarquables. Par contre, pour ses différents vicaires et ses successeurs, la lecture est moins facile. Beaucoup des registres de l'abbé **Nadaud** se terminent à partir de 1763 par une statistique élémentaire.

Enfin, à quelques pages près, où l'encre s'est détériorée et a même abîmé le papier (voir 2<sup>ème</sup> feuille 1756) l'ensemble de ces registres est de bonne qualité.

## L'abbé Nadaud et ses confrères

Deux actes intéressent directement l'abbé **Nadaud**, celui de sa nomination et celui de son décès.

Le 1<sup>er</sup> est du 2 janvier 1754 : « *Je soussigné, **Joseph Nadaud**, natif de Limoges, curé de Saint Léger la Montagne près de l'abbaye chef d'Ordre de Grandmont, en vertu d'un visa daté du 28 décembre précédent, ai pris possession de la cure de Teyjat par acte reçu par devant **Boyer** notaire royal de Nontron.* »

Pendant quelques actes, **Nadaud** va signer conjointement « *curé de Saint Léger la Montagne et de Teyjat* » jusqu'au 21 janvier. Puis seul le vicaire, sans doute déjà en place, **Lombardie** signe les actes jusqu'au moment où l'abbé **Nadaud** ayant réglé sa mutation reprend la signature le 25 mars 1754, sans plus mentionner son titre de « *curé de Saint Léger la Montagne* ».

Il va continuer ainsi avec une belle régularité pendant 22 ans, période entrecoupée cependant d'absences plus ou moins prolongées :

Il est alors suppléé par son vicaire où même un prêtre voisin, un religieux. Une note de **Brugière** ('Le Périgord' T.16p.342) peut très bien expliquer ces absences.

« *L'abbé **Nadaud**, dit-il, a dépouillé minutieusement les archives de toutes les communes de la généralité de Limoges et de la Bibliothèque royale de Paris* ».

On peut aussi rappeler sa collaboration au 'Dictionnaire des Gaulois et de la France' de l'abbé **d'Expilly** et à la 'Bibliothèque historique de la France' du P. **Lelong** (I.4 et 5) sans oublier ses nombreux ouvrages qu'il ne fit jamais imprimer, comme son 'Pouillé du Diocèse de Limoges' et son fameux 'Nobiliaire du Limousin' pour ne citer que les plus connus.

Mais il n'est pas question ici de faire la biographie ou la bibliographie de l'abbé **Nadaud**, mais simplement de relever dans ses registres paroissiaux tous les renseignements qui pourraient éventuellement compléter l'une ou l'autre.

Dès les premiers actes (21 janvier 1754) nous trouvons des '**Nadaud**' dont un **Jean Nadaud**, sacristain. Le curé avait-il déjà des parents sur place ou les avait-il amenés avec lui, ou bien s'agit-il simplement d'homonymes. Il y a aussi un **François et un Martial Nadaud**, également sacristains. **Martial** a même été pendant un temps domestique de la maison curiale. Mais aucune indication ne permet d'affirmer une parenté.

Par contre un des frères de l'abbé **Nadaud** est explicitement désigné dans plusieurs actes. Il s'agit de 'Frère **Nadaud** de l'Ordre des frères prêcheurs , desservant la paroisse' du 1<sup>er</sup> juin au 3 juillet 1755. Le religieux était venu remplacer son frère. Nous le retrouvons plusieurs fois, en particulier le 18 juin 1764 :

« *Le Révérend Père **Léonard André Nadaud**, mon frère, ancien professeur en théologie et prieur du couvent des frères prêcheurs de Limoges* » est venu faire un grand mariage à Teyjat.

Et le 18 juin 1767 :

« *Chez les dames religieuses du Châtenet Ordre de Grandmont, paroisse de Feytiac, mourut mon frère puîné, le Révérend Père **L.A. Nadaud**, ancien professeur... où il fut enterré le lendemain, âgé de 54 ans. Requiescat in pace. **J. Nadaud*** ».

En dehors de ce frère pas d'autre mention de parenté.

Un acte par contre signale un autre religieux que leur passion commune se devait de les faire rencontrer :

« *Le 18 octobre 1768* » une paroissienne de **Nadaud** « *a été inhumée par Monsieur Joseph Prunis, prêtre et chanoine régulier de l'abbaye de Chancelade* » et si l'écriture de cet acte est de l'abbé **Nadaud**, la signature, elle, est du célèbre Chanceladais qui, sans doute en visite studieuse auprès du curé de *Teyjat*, avait dû lui faire cet enterrement. Les relations entre ces deux érudits sont du reste confirmées par ailleurs (B.N. collection Périgord T.106 f° 138 et BSP 1882 p. 507 note 3)

Nous apprenons aussi les noms de plusieurs domestiques qui se succédèrent à la maison curiale de *Teyjat* : **Martial Nadaud, Léonard Faulconnet, Jean Moreau**. L'acte du 18 août 1756 nous parle même du mariage de **Mathurin Giraud**, cuisinier dans la maison presbytérale du présent bourg... originaire de *Flavignac*...

Malgré que **Joseph Nadaud** fut « *issu d'une famille peu favorisée des biens de la fortune* » si on en croit **Brugière** il semble cependant que sa situation à *Teyjat* était assez confortable pour se payer un cuisinier limousin. Les bénéfices attachés à sa charge et ses travaux devaient le lui permettre, puisque, toujours d'après **Brugière** :

« *Il déchiffra des chartes de la plus haute importance, ce qui lui valut de la part du Roi jusqu'à la fin de ses jours une pension de 800L comme récompense méritée* ». Et nous verrons que **Nadaud** n'hésitait pas à l'occasion à faire valoir ses droits de curé de *Teyjat*.

Mais **Nadaud** ne parle jamais de ses travaux historiques, nous constatons seulement qu'en 22 ans de ministère ses registres comportent 1836 actes, plus de 83 en moyenne par an. Ce qui suppose déjà une certaine activité pastorale. (cf. BSP. 1882 page 507 note 3)

C'est ainsi qu'au long des années, travaillant à ses recherches historiques, mais aussi s'occupant de sa paroisse M. l'abbé **Nadaud** passa près d'un quart de siècle dans ce coin du *Nontronnais*.

Il devait en partir en 1775 et le 2 juin de cette année nous trouvons le dernier acte écrit de sa main. Mais cette main tremble, l'écriture devient microscopique et le 18 juin suivant l'acte semble encore écrit par lui, presque illisible et c'est son vicaire **de Lacroix** qui le signe.

M. **Nadaud** a dû alors quitter *Teyjat* et se retirer dans sa ville natale. Après quelques actes écrits et signés par le vicaire, ce dernier note laconiquement :

« *le 5 octobre 1775 est décédé à Limoges messire Joseph Nadaud curé de la présente paroisse dans le faubourg de Mommelière âgé de 63 ans et a été enterré dans l'église de Saint-Michel des Lions* »

Voilà tout l'éloge funèbre que, par son vicaire, la paroisse de *Teyjat* faisait à ce prêtre qui s'était occupé d'elle pendant 22 ans ! Quelle différence avec l'acte de décès qu'un jour (13 novembre 1765) l'abbé **Nadaud** avait écrit pour l'un de ses vicaires ! Mais avec **de Lacroix** ; le climat entre les deux prêtres n'a peut-être pas toujours été au beau fixe (cf. incident du 18 décembre 1772)

Quoiqu'il en soit des qualités ou des défauts de ses vicaires successifs, M. l'abbé **Nadaud** eut continuellement, pour l'aider, des vicaires ou des prêtres de 'dépannage'. Voici du reste le tableau du clergé de *Teyjat* pendant ces 22 ans de ministère.

- **Lombardie**, vicaire, est présent à l'arrivée de **Nadaud**, il signera son dernier acte le 21 avril 1754.

- Puis pendant plus d'un an **Nadaud** semble être sans vicaire attitré, et pendant ses absences, c'est le 'frère **Nadaud**' qui le remplace. Il est aussi aidé par un autre 'frère **Thibaud**' du même Ordre des frères prêcheurs.

- Enfin à partir du 14 août 1755 apparaît la signature du nouveau vicaire : **Barthélemy Le Page**. Pendant 10 ans il va enregistrer d'une écriture fine et régulière de très nombreux actes. Puis, « *Le 13 novembre 1765 est décédé dans la maison curiale d'une fièvre maligne, à 3 heures du matin, et au dixième jour de sa maladie, Monsieur Barthélemy Le Page, âgé d'environ 36 ans, fils de M. Charles Le Page et de Mlle Catherine Godon de la paroisse de Saint-Pierre du Queyroix de la ville de Limoges. Vicaire ici d'abord après sa sortie du séminaire le 14 août 1755, il a édifié toute la paroisse et mérité des regrets universels, par une vie retirée et exemplaire, l'exactitude de*

*son devoir, le soin des malades, l'onction de ses discours, un talent non commun pour le catéchisme, la prudence dans le tribunal, le zèle du salut des âmes et de la maison du Seigneur, une piété solide, une tendre dévotion envers la très Sainte Vierge, et toutes sortes de bonnes qualités ; après avoir reçu tous les sacrements, il a été enterré le soir, à cause de la corruption de son corps, au milieu du sanctuaire, en présence de messieurs les soussignés ».*

Suivent alors les signatures de **Dupuy**, vicaire de *Varaignes*, **Dureux**, curé de *Javerlhac*, **Soursac de La Combe**, curé de *Saint-Martin le Peint*, **Barmet**, curé de *Varaignes*, **Gauthier**, curé de *Bourdeix*, **Feytaud**, prieur de *Badeix*, **Léonard de Letang**, curé d'*Etouars* et **J. Nadaud**, curé de *Teyjat*.

- Le 18 décembre 1765 le registre porte : « *est arrivé ici en qualité de vicaire M. Jacques Bayet, fils de sieur Bayet et de Mlle Catherine Imbert, de la ville de Rochechouart, prêtre depuis l'an 1760 il a vicarié dans les paroisses de Busserolles, Cussac, Saint-Priest sous Aix, Champsac, Montzac et Teyjat* ». Ce vicaire va continuer à voyager, puisque l'acte se termine par ces mots : « *il est parti le 6 mai 1766, a vicarié depuis à Champagnac de Gorre* ».

- Le 19 août 1766 nous trouvons la grande écriture, du moins par rapport à celle du curé, du nommé **J.J. Sudraud** vicaire, qui signera jusqu'au 29 août 1767

- Du 18 septembre au 5 novembre 1767 nous avons à faire à un « frère **Boule Jacobin** desservant ».

- Puis à un « vicaire régent » **Deperet**, qui signe aussi « prêtre desservant » du 20 novembre 1767 au 6 avril 1768.

- Un autre desservant : frère **Lafon**, cordelier du 22 avril au 5 mai 1768, lequel va être aidé à son tour par un autre cordelier frère **Mazaud**. Il devait bien en avoir besoin car « *le 16 mai 1768 a été inhumé dans l'église paroissiale de Teyjat frère Raymond Ecuyer, dit Lafon. De la ville de Mareuil, religieux cordelier conventuel de Nontron, desservant de la dite paroisse, âgé de 26 ans. Décédé le jour précédent dans la maison presbytérale* ». Et cet acte est signé **Dupuis**, prêtre commis.

Ce dernier, alors vicaire à *Varaignes*, va conjointement avec le frère **Mazaud** assurer le service jusqu'au 14 juillet 1768 où réapparaît l'écriture de **Nadaud** qui avait disparu depuis le 29 août 1767.

- Le curé reste alors seul jusqu'au 8 avril 1769 où arrive celui qui fut son dernier vicaire : **Raymond De La Croix**. Ce vicaire est loin d'avoir l'excellente écriture de son curé, et surtout il semble, au moins une fois, avoir commis quelques erreurs. Nous sommes le 18 décembre 1772 et **De La Croix** en rédigeant l'acte de baptême d'un petit de **La Brousse de Vaubrunet**, a abusivement attribué 'titres, qualités et seigneuries' à ce simple 'bourgeois'. **Nadaud** intervient alors avec toute sa science de généalogiste et rétablit sur le champ l'acte authentique. Il est vrai que ce n'est pas la première fois qu'il y a des difficultés entre le curé et ses paroissiens de *Vaubrunet*.

**De La Croix** restera vicaire jusqu'au départ de **Nadaud** en juin 1775. Il est alors aidé par un **Tamagnon**, prêtre commis.

Le 5 octobre 1775 il mentionne le décès de son curé, il est alors 'vicaire régent' et le 8 novembre 1775, il signe 'curé de *Teyjat*'. Il sera encore à ce poste à la fin de 1792.

Sous son ministère nous trouvons quelques signatures de '**Périgord**, vicaire' du 21 mars au 16 septembre 1776. Il faudra attendre le 25 avril 1789 pour voir apparaître un autre vicaire, du même nom du reste que son curé ( un parent ?) '**De La Croix**, vicaire de *Teyjat*'. A partir du 7 août 1790 le curé signe simplement **Lacroix** et le vicaire ne supprimera sa particule, à son exemple, que le 28 décembre 1790. Ce vicaire n'est plus là en 1791, laissant le curé seul faire ses actes jusqu'à la fin de 1792.

Cette présence presque constante d'un vicaire à *Teyjat* est pour nous aujourd'hui, surprenante. Et sans doute nous pouvons penser que vu l'importance alors de cette paroisse et les multiples activités de son pasteur, un vicaire n'était pas en surplus. Mais, toujours grâce à ces registres, nous découvrons que *Teyjat* n'était pas une exception dans le secteur. Il y avait en effet un curé à *Soudat, Saint-Martin le Peint, le Bourdeix, Saint-Estèphe, Etouars, La Chapelle Saint-Robert, Pluviers*. Comme *Teyjat, Varaignes, Bussière-Badil, Javerlhac* avaient curé et vicaire.

Les registres de l'abbé **Nadaud** mentionnent scrupuleusement les décès et les changements des curés et des vicaires des environs. Souvent tel ou tel d'entre eux participe à une cérémonie de *Teyjat* et n'oublie pas de signer au registre. De même tout mariage dont l'un des conjoints n'est pas de la paroisse mentionne le 'congé' signé du curé de son domicile. Ainsi c'est plus de 40 noms de prêtres qu'on peut relever de 1754 à 1775, et il serait trop long et de peu d'intérêt de les énumérer. Indiquons simplement les prieurs de la petite abbaye de *Badeix* sur la paroisse voisine de *Saint-Estèphe*.

En 1764-65, le prieur **Feytaud** vient à *Teyjat* participer à des offices, et en 1767 c'est le prieur **Mathieu**. Manifestement l'abbé **Nadaud** devait avoir des attaches avec cette abbaye de l'Ordre de Grandmont (cf. son acte de nomination et celui du décès de son frère).

## Les 'actes' religieux de l'abbé Nadaud.

Voici d'abord une petite statistique de ces actes de 1754 à 1775 :

- <u>Baptêmes d'enfants</u> :	872	Moyenne annuelle	39,63%
* né le même jour	601		68,92%
* né la veille	270		30,96%
* au dessus d'un jour	1		0,11%
- <u>Mariages</u> :	172	Moyenne annuelle	7,81%
* faits en janvier-février- octobre-novembre	126		73,25%
- <u>Sépultures</u> :	652	Moyenne annuelle	29,63%
* jusqu'à 10 ans	398		61,04%
* 80 ans et plus	12		1,84%
* dans l'église	43		6,59%

Cette modeste statistique, avec ses 'points de vue' peut-être par elle même significative ( par exemple l'importance de la mortalité infantile à cette époque).

Quelques remarques sur ces différents actes :

- Et d'abord les 'congés' qui ne paraissent plus aujourd'hui sur nos registres paroissiaux.

Il s'agit d'une autorisation écrite que le curé donne à son paroissien pour se marier en dehors de sa paroisse.

En voici la formule « *Le 26 janvier 1755 après avoir publié au prône de la messe paroissiale de notre église 3 bans du futur mariage entre François Desmoulin fils de ... du village de Chez Gouyou en cette paroisse et Jeanne Colas, fille de ... sans qu'il y ait eu d'opposition ni quoi que ce soit découvert d'empêchement, j'ai donné permission à mon paroissien de se marier à Souffrignac* ». Parfois la formule est complétée par : « *mon paroissien s'est disposé par la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie* ».

Inversement ce même congé se retrouvera dans les actes de mariage dont l'un des époux n'est pas de *Teyjat* « *reçu le congé daté du jour d'hier et signé **Bellet**, curé de Pluviers* » (21 novembre 1758)

La plupart du temps les congés ont trait aux paroisses voisines, de *Nontron* à *Marthon*, rarement plus éloignées (exemple : *Limoges*)

Le nombre de congés et leur mention systématique dans les actes de mariages montrent l'importance que le clergé d'alors attachait à cette 'autorisation' et à son enregistrement. Sur les registres elle semble un peu comme un double de l'acte de mariage lui-même.

## Les baptêmes.

Voici un acte écrit de la main de **Nadaud** « *le 11 avril 1754 est né au village du Chatelard et le même jour a été baptisé Léonard fils de Jean Lamoureux, métayer, et de Charlotte Bernard. Parrain : Léonard Lamoureux, marraine : Jeanne Nadeau qui n'ont su signer* ».

La majorité des baptêmes est faite le jour même de la naissance. Et sans que cela soit explicitement indiqué dans les actes, il semble bien que ces baptêmes d'un jour sont cependant toujours donnés dans l'église. On apportait donc le nouveau-né dès le 1<sup>er</sup> jour de son existence à l'église paroissiale où le prêtre le baptisait.

Cela est confirmé par quelques mentions de « *baptêmes faits à la maison par nécessité* », mention généralement suivie de l'acte de décès de l'enfant quand il n'est pas même inclus dans son acte de baptême.

Sans doute la forte mortalité infantile explique en partie ces baptêmes le jour même de la naissance. Mais ces transports d'enfants à peine nés, par routes et par chemins, en toutes saisons, jusqu'à une église de campagne pourraient bien aussi rendre compte d'un certain nombre de décès d'enfants de quelques jours.

A propos de ces baptêmes, nous pouvons relever pendant ces 22 ans :

\* 6 naissances de jumeaux et même une naissance de triplés : « *ces trois enfants moururent le lendemain* » (5 février 1758)

\* Il y a eu aussi 4 baptêmes d'enfants 'naturels' dont seule la mère est mentionnée.

\* Un cas de baptême de nécessité est assuré par **Marie Bramand**, sage-femme (29 juin 1773)

\* Pour quelques rares baptêmes faits à la maison par nécessité, il est mentionné les 'suppléments de cérémonies célébrées à l'église'.

Enfin, pour souligner toute l'importance de la rédaction de ces actes de baptême qui tenaient lieu alors d'actes de naissance d'Etat Civil, voici un baptême qui dut faire du bruit à *Teyjat*, auquel nous avons déjà fait allusion :

« *Le 18 décembre 1772 est né et baptisé le même jour, Joseph Philibert de La Brousse, sieur de Mirabeau, écuyer, fils naturel et légitime de messire Joseph de La Brousse, sieur de Mirabeau, écuyer, seigneur de Vaubrunet et autres 'plasses', ancien garde du 'cor' du roi et gouverneur pour sa Majesté de la ville de La Rochefoucauld et de dame Marie Fauvet. Le parrain a été messire Joseph Philippe du Ponceau et la marraine 'Hélisabet' de La Brousse de Belleville...* » signé : **De La Croix**, vicaire de *Teyjat*.

Après cet acte de l'écriture et de l'orthographe du vicaire, le curé **Nadaud** prend la plume à son tour :

« *N'étant ni appelé ni présent à l'acte de baptême ci-dessus, dicté par le père, j'y ai vu une création de titres, qualités et seigneuries peu conforme au certificat des annonces de mariage donné le 6 juin 1769, rapporté sur le registre de l'année et dans la copie déposée au greffe de Périgueux. Toutes les qualités du père se réduisent à celle du bourgeois, ci-devant garde du corps du roi, où il a servi pendant 5 ans au plus ce qui ne suppose pas un ancien ni un vétéran. La commission de gouverneur de La Rochefoucauld avec la réception et prise de possession dans cette ville où il n'a fait aucune résidence me sont aussi inconnues que les seigneuries de Mirabeau..., les qualités d'écuyer données au fils et au père, de dame à la mère. Le véritable nom de celle-ci est Marie Fauvet, celui du parrain Joseph Philippe Fauvet de sorte que la marraine est la seule personne de condition, qu'on n'ait pas jugé à propos de qualifier damoiselle dans une exacte vérité.*

*Pour constater l'état de l'enfant, voici l'acte :*

**B. Vaubrunet** – le 18 décembre 1772 est né au village de Vaubrunet et a été baptisé **Joseph-Philippe**, fils légitime de monsieur **Joseph La Brousse**, bourgeois, et de demoiselle **Marie Fauvet** ... Parrain sieur **Joseph Philippe Fauvet**, marraine Damoiselle **Elisabeth de La Brousse de Belleville** ... » signé **J. Nadaud**.

Et c'est ainsi que l'abbé **Nadaud**, qui, à la différence de son vicaire ne portait pas de particule, se trouva sans doute en conflit avec une des familles les plus huppées de *Teyjat*, ces '**de La Brousse de Vaubrunet**'. Mais nous aurons l'occasion de les retrouver bientôt face à face.

## Les mariages.

Voici un exemple d'acte de mariage :

« Le 4 février 1755 après avoir publié au prône de la messe paroissiale de notre église trois bans du futur mariage sans qu'il y ait eu d'opposition ni qu'il se soit découvert d'empêchement, les fiançailles faites et les parties s'étant disposées par la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie, j'ai marié en face d'église **Julien Faucher**, âgé d'environ 22 ans, fils de **Jean Faucher dit le Vieux**, métayer, et de **Catherine Aupi** du village de Bois-Bernard, et **Jeanne Bernard**, âgée d'environ 17 ans, fille de feu **François Bernard** et de feu **Marie Duteil** du village de Malibas. Témoins : **Pierre Macari** du village de Malibas, **Pierre Verneuil** .. etc. » et la plupart du temps l'énumération des témoins se termine par : « *Lesquels avec les parties ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis.* »

A plus de 73% les mariages se font pendant la période de l'année ne comportant pas de gros travaux.

Nous relevons aussi une habitude qui n'est plus courante aujourd'hui, dans nos campagnes : les mariages 'en série'.

Il n'est pas rare en effet de voir 2, 3 et même 4 mariages enregistrés le même jour, dans la même église. L'heure, il est vrai, n'est pas indiquée, mais il semble bien que ces mariages doivent se célébrer ensemble ou du moins successivement, puisque dans ces cas là ce sont les mêmes témoins qui sont mentionnés pour tous les mariages à la suite du dernier (exemple : les 4 mariages du 20 janvier 1776).

A titre de curiosité nous trouvons un mariage 'double' où le 8 novembre 1754 l'abbé **Nadaud** permet à **Jean et Antoine Gandois**, père et fils, de se marier à **Marie et Pétronille Bouyer**, mère et fille.

L'âge des mariés est très variable ; et s'il y a un garçon de 16 ans qui se marie avec une fille de 22 ans (27 novembre 1770), il y a aussi une très jeune mariée de '12 ans et 10 mois' qui convole avec un jeune homme de 25 ans. Mais tout le monde sait que l'amour n'a pas d'âge. Aussi ne soyons pas étonnés de voir « **Louis Bouyassou**, dit **Combandou**, âgé d'environ 74 ans 'prendre' la veuve du cabaretier **Janbert**, **Marguerite Aupi**, âgée d'environ 36 ans. »

## Les sépultures.

Inutile d'épiloguer longuement sur la durée moyenne de vie. Remarquons simplement qu'en général la sépulture suit d'un jour le décès. L'acte est rédigé de la manière suivante :

« Le 21 décembre 1754 est décédé au village de Broignac et le lendemain a été inhumé au cimetière **Jean**, âgé d'environ 4 ans, fils de **François Soumaigne**, métayer, et de feu **Marie Aupi**. Témoins : le dit **François Soumaigne** et **François Nadaud** qui n'ont su signer. »

Il y a aussi d'assez nombreux cas où, surtout à une certaine période de l'année, l'enterrement a lieu le jour même du décès. On note alors la raison : « *à cause de la corruption* » ou « *à cause de la chaleur* ». 6% des sépultures ne se font pas au cimetière, mais dans l'église de *Teyjat*. On pourrait croire qu'une telle sépulture était réservée à une certaine catégorie de personnes. On relève pourtant des gens de toute condition qui bénéficient de cette sépulture. Des nobles comme ce **Louis Antoine Basset de Rivailles** (30 septembre 1759) ou des bourgeois comme **Thibaud Philip, sieur de Boucheront** (11 avril 1758), sans doute, mais aussi **Louis Pellicier**, ancien cavalier (18 juin

1754) et même des laboureurs comme **Jean Macari** (24 octobre 1758) ou des artisans comme le tisserand **Jean Aupi** dit Gros Jean (18 mars 1766).

On enterre dans l'église indifféremment des hommes et des femmes, des adultes ou des enfants. Mais quel que soit l'âge, la situation, la seule condition qui semble être indispensable est indiquée par ces quelques mots relevés dans tous ces actes d'inhumation dans l'église : « *En payant les droits à la fabrique.* » Cette coutume toute honorifique qu'elle soit pour ses utilisateurs n'en restait pas moins une des sources de revenu de la fabrique de l'Eglise de *Teyjat*. Il n'y a qu'une catégorie de personnes qui ont droit gratuitement à leur sépulture dans l'église et même dans le 'sanctuaire de l'église', ce sont les prêtres.

Pour quelques actes seulement le curé fait mention de la réception des sacrements. La majorité mourait-elle sans sacrements ? Il ne semble pas. Car même pour les gens enterrés dans l'église on ne parle pas de sacrements et surtout nous trouvons quelques actes forts rares où il est dit explicitement :

« *Décédé sans avoir reçu aucun sacrement et sans que j'ai été averti* » (22 mai 1766). Il semblerait donc plutôt que la réception des sacrements avant de mourir allait tellement de soi que le curé n'éprouvait pas le besoin de le mentionner à chaque acte de décès.

Exceptionnellement, l'acte rappelle les dispositions du mourant, ainsi pour **Martial Bardinet**, curé de *Varaignes* : « *Il est décédé ... dans de grands sentiments de résignation...* » (14 août 1771)

De même la plupart du temps ne sont pas données les causes des décès, sauf certaines qui se retrouvent dans quelques actes : « *est décédé subitement* » (21 novembre 1773)

- Par accident aussi : « *est décédée et morte presque subitement en tombant d'un escalier* » (3 février 1757) ou : « *a été étouffé par une chute de terre dans un trou de mine* » (22 juin 1771).

- Une longue suite de décès, en particulier d'enfants, semble indiquer une épidémie, mais on ne sait laquelle. Ainsi en 1763 où du 28 septembre au 22 octobre on enregistre 21 décès d'enfants consécutifs.

- Une maladie est curieusement notée plusieurs fois : « *mort hydropique* ».

- Nous avons aussi une « *morte en travail d'enfant* » (21 mars 1766).

- Et même un « **Jean Joubert**, âgé d'environ 43 ans, et qui étant en démence s'est pendu lui-même » (3 juillet 1755).

Enfin pour terminer par une remarque générale cette lecture des actes religieux, nous observons qu'en dehors des baptêmes où le jour précis de naissance est donné, toutes les autres indications d'âge sont toujours accompagnées invariablement de 'environ'. Mention qui n'est même pas omise dans l'acte de décès d'enfants dont nous venons de lire quelques lignes plus tôt le baptême. Ainsi **Catherine Gandois** est baptisée le 26 mai 1765 et le 19 juin suivant son acte de sépulture mentionne 'âgée d'environ un mois'.

## Que nous apprennent encore ces registres paroissiaux ?

En plus de la vie paroissiale, nous pouvons glaner quelques autres renseignements.

Ils donnent par exemple les différents 'lieux-dits' habités d'alors. Certains semblent avoir disparu aujourd'hui comme le *Moulin de Teyjat*, *La Rondet* (ou *Rondeix*), *Chez le Mège*. D'autres ont varié d'orthographe : *Chez Boyene*, *Broignac* (*Braugnac*, *Brognac*), *Bost Bernard*, *Cailleau* ou *Caleau* ...

A quelques uns de ces hameaux se rattachent les notables de *Teyjat* : nobles ou bourgeois, facilement repérables par leurs nombreuses signatures qu'ils sont les seuls à apposer à leurs actes.

Au *Forestier* habitent les **Basset de Rivailles**, avocats en parlement ; autre **Basset**, sieur de Lavergne ; **Marguerite Blanchard de Sainte Catherine** ; Les **Ruben**, sieurs de Laulendie ; **Pierre Gauthier**, sieur des Planes.

A *Bost Bernard*, **Pierre de Verneuil de Boismenu**.



Nous trouvons aussi un **Jean de Verneuil**, bourgeois, sieur de Lagarde à *Cailleau* et un **Elie Verneuil** sieur de Sauveroches du château de Lembertie vient se marier à *Bouyère*.

Toujours à *Bouyère*, il y a **Trenchères de Beaumont, Pastoureau du Coutiran**, avocat en Parlement, et **Pétronille de Larret**, fille d'**Antoine**, bourgeois, sieur de Belombre.

Au bourg réside la famille de **Dauphin de Laroussarie**, maître souffletier.

A *Chauffeur*, un **Guillaume de la Cote**, bourgeois.

Au *Chatelard*, **Jean Beauregard**, garde du roi.

Et à *Broignac*, **François de Brie**.

Mais la famille qui semble la plus importante du moins par ses effectifs est assurément cette famille de **La Brousse** avec laquelle l'abbé **Nadaud** eut quelques difficultés.

A *Broignac* il y a **Louis Antoine de La Brousse du Maset**, un **Jean de La Brousse**, sieur de Broignac, un **Benoît de La Brousse** qui se marie avec une **Marie de Verneuil**.

Au village de *Vaubrunet*, **Joseph de La Brousse**, sieur de Mirabeau, bourgeois.

A côté des notables une foule de petites gens qui sans doute sont plus ou moins à leur service. Car parmi ces nombreux métiers rencontrés ceux qui reviennent le plus souvent sont ceux de métayer (*métaïer*) et de bordier. Il y a aussi des laboureurs et des journaliers. Puis tel ou tel représentant de tous ces corps de métiers existant alors dans un milieu rural : cardeur de laine, maçon, sergetier, tailleur d'habits et tailleur de pierre, menuisier, serrurier, charron, charpentier, barbier, recouvreur, souffletier, cabaretier, tisserand, forgeron, cordonnier, voiturier, baroutier (?), corroyeur, maître entrepreneur, accoucheuse, peigneur de laine, chapelier, propriétaire, sage-femme ...

Et la plupart de ces travailleurs ont leur nom doublé par un surnom. Certains sont désignés d'un nom d'oiseau ou d'un autre animal : Picateau, Coucou, La Fauvette, La Pépub, Passereau, La Picataude, la Mouche, Lion Blanc, Teste d'Ane, La Jay.

D'autres rappellent sans doute un signe distinctif : Lou Nègre, Tampetit, Gros Nez, Le Blanc, Picotte, La Blonde, Le Gras, Balafre, Le Bègue.

D'autres sont marqués pour leur vie ou leur passage à l'armée : Le Milicien, Le Soudard, Le Soldat, Le Grenadier.

Certains pourraient bien indiquer un trait de tempérament : La Cave, Pinassou, Finesse, Tonnerre.

Beaucoup sont d'agréables diminutifs : Chanchou, Pirou, Judillou, Clémentou, Candillou, Filhou, Piarrilhou.

On ne manque pas d'humour pour appeler un couvreur 'La Gouttière'.

Enfin pour terminer, nous pouvons relever quelques rares évènements inscrits sur ces registres.

- En 1759 l'abbé **Nadaud** relate ainsi la Mission d'*Etouars* :

« Le 18 septembre nous sommes allés en procession à *Etouars* à une mission que donnent messieurs du séminaire de Périgueux... Les paroisses circonvoisines y furent en procession ainsi que nous à la demande de messieurs les missionnaires. La majeure partie de la nôtre se rendit à l'église de *Teyjat*, nous chantâmes pendant tout le chemin les litanies des Saints, le plus ancien de messieurs les missionnaires vint à l'avance au delà du cimetière d'*Etouars* pour nous accueillir. Nos paroissiens assemblés se trouvèrent au nombre d'environ trois cents ».

- Le 31 janvier 1764 à propos d'un congé l'abbé **Nadaud** note :

« j'avais écrit le susdit congé suivant la date ci-dessus. Le ruisseau de *Teyjat* était si débordé le 31 qu'on ne put venir chercher ce congé ».

- A la fin du registre de 1769 nous trouvons :

« **Mathieu Doumeng**, dit la Cave, peigneur de laine, ... âgé d'environ 60 ans, domicilié au présent bourg, mourut à l'hôpital de la ville de Périgueux le ... octobre 1769. Il avait été conduit dans les prisons comme occupé de débiter des liards convertis en sols marqués, d'où étant malade on le transporta à l'hôpital ».

- Le dernier acte de 1770 rappelle un événement important pour la paroisse de Teyjat :

« le 3 décembre nous commençâmes le jubilé. Les deux premiers jours nous fûmes huit confesseurs, en communion dans les deux semaines près de 500, cinq ou six paroissiens furent les seuls qui ne se présentèrent pas ».

- Mais l'événement le plus important, du moins par la longueur de sa relation, est 'le procès pour dixmes (dîmes) que l'abbé **Nadaud** soutint contre le sieur **Joseph de La Brousse de Vaubrunet**.'

Pendant quatre grandes feuilles bien remplies à la fin du registre de 1769 l'abbé **Nadaud** fait minutieusement l'historique de ce procès et n'oublie pas d'en donner la conclusion qui « *condamne le sieur de La Brousse à payer la dixme de la vendange dont il s'agit avec dépens par jugement du Sénéchal de Périgueux du 15 juillet 1767* ». Jugement qui fut confirmé en appel au Parlement de Bordeaux le 4 août 1768.

Ce long compte-rendu du procès n'est sans doute pas pour l'abbé **Nadaud** une simple satisfaction personnelle, il devait, ainsi enregistrer sur les registres paroissiaux, être la preuve des droits des curés de Teyjat.

Ainsi allait la vie religieuse à Teyjat en cette deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La lecture, même rapide, de ces registres paroissiaux vient confirmer une phrase de l'Introduction de l'Inventaire de 1923 cité au commencement qui soulignait « *l'intérêt que présente pour l'histoire locale l'étude approfondie des registres paroissiaux* ». En ce cas précis elle nous a permis en particulier de mieux connaître le curé le plus célèbre du Nontronnais, cet abbé **Joseph Nadaud**, que beaucoup ignorent même à *Teyjat* sans doute.

Eminent érudit, il a laissé une œuvre considérable, presque toute manuscrite, dans laquelle chercheurs et historiens de notre région viennent sans cesse puiser à pleines mains.

Ces modestes registres paroissiaux font d'une certaine façon partie de son œuvre. Maintenant qu'ils sont déposés aux Archives Départementales de la *Dordogne*, gageons qu'ils y seront bien gardés et sans doute un jour mieux exploités que nous n'avons su le faire.

**R. Bouet**

Cette étude n'avait jamais été communiquée au GRHIN.

Elle a été faite lors de la découverte de ces registres au presbytère de *Javerlhac* en décembre 1976 par M. l'abbé **Chambard**.

Un exemplaire de cette étude a été remise à M. l'archiviste départemental de la *Dordogne* en même temps que la réintégration de ces registres a été effectuée en mars 1977.

( Bulletin de la SHAP 1978 page 76)

## SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

**NUMÉRO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981**

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : Vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : La société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : Solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

**NUMÉRO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale**

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyraseau
- Joseph de Verneilh-Puyraseau - Félix de Verneilh-Puyraseau - Jules de Verneilh-Puyraseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

**NUMÉRO 1 – 1981**

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 2 – 1981**

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

**NUMÉRO 3 – 1982**

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Bourdiol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 4 – 1983**

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massey*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

**NUMÉRO 5 – 1984**

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyraseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

**NUMÉRO 6 – 1985**

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

#### NUMÉRO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

#### NUMÉRO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

#### NUMÉRO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

#### NUMÉRO 10 – SPÉCIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- État civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

#### NUMÉRO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collègue de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

#### NUMÉRO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carenso*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carenso*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

#### NUMÉRO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

#### NUMÉRO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

**NUMÉRO 15 – 1999**

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges Marbeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Masseur*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

**NUMÉRO 16 – 2000**

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

**NUMÉRO 17 – 2001**

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Masseur*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Église et de L'État (1880-1910) : *Odette Plazer*

**NUMÉRO 18 – 2002**

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurés de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

**NUMÉRO 19 – SPÉCIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003**

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

**NUMÉRO 20 – 2004**

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois ( 1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Étude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

**NUMERO 21 – 2005**

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17<sup>e</sup> siècle.      2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005**

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

**NUMERO 22 – 2006**

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

**NUMÉRO 22 bis – 2006**

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMÉRO 23 – 2007**

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LHERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

**NUMÉRO 24 – 2008**

- L'abbaye de Ligueux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

**NUMÉRO 25 – 2009**

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

**NUMÉRO 26 – 2010**

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

**NUMÉRO 27 – 2011**

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMÉRO 28 – 2012**

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 1 – 2012**

- Œuvres de Jules de Verneilh ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 2 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 3 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

**NUMÉRO 29 – 2013**

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*
- Bourdeilles XVe siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMÉRO 29 bis - 2013**

- Naissance des associations à Nontron : *Dominique Poupeau*

**NUMÉRO 30 - 2014**

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

**NUMÉRO 30 bis - 2014**

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

**NUMÉROS SPÉCIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine Brugière**

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

**NUMÉRO 31 - 2015**

- Destins de femmes en Périgord Vert : *Francis Gérard*
- Les mottes castrales : *Jacques Jarry, Francis Gérard*
- Les quatre dynasties des seigneurs de Varaignes : *Jean-Marc Warembourg*
- L'histoire de l'orgue de Marin Carouge : *Henri Aristizabal*
- Jean Lapeyre Mensignac : *Collectif*

**NUMÉRO 31 bis - 2015**

- L'Ancienne industrie du fer en Nontronnais (XVIIe et XVIIIe siècles.) : *Madame Clavaud*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- La fabrication des canons de Marine dans les forges du Nontronnais. *Pierre Blanc*
- Blanchard de Sainte-Catherine, maître de forge à la Chapelle-Saint-Robert. *Jean Maudet*

**NUMÉRO 31 ter - 2016**

- Les Associations à Nontron de 1900 à la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale : *Dominique Poupeau*

**NUMÉRO 32 - 2016**

- L'architecte Catoire, ses mystères, son œuvre. *Nelly Buisson*
- La poste en Nontronnais des origines à 1900, à travers les marques postales. *Josette Chaperon-Gay*
- Le Moyen Âge à table. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Histoire du « Claud » à Saint-Martial-de-Valette (1581-2016). *Marie-José Baglione*
- L'agriculture en Dordogne pendant la première guerre mondiale. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMÉRO 32 bis - 2017**

- Hommage à Louis Le Cam.

**NUMÉRO 33 - 2017**

- Histoire du soldat Laugerie, parcours militaire d'un enfant du Nontronnais. *Josette Chaperon-Gay*
- Le cinéaste Louis Delluc (1890-1924) - Homme de lettres oublié. *Gilles Delluc*

- Deux crimes en Nontronnais (1812-1826). La justice en ce temps-là. *François Reix*
- Le costume au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les églises à coupoles. *Serge Laruë de Charlus*



**Commande d'anciennes Chroniques** : Commande des numéros :

N <sup>os</sup> -1 à 16	10 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 17 à 34	15 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> spéciaux, Brugière	20 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> bis	15 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 28 bis t1 t2 t3	25 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 29 bis et 31 ter	10 €	X .....	=	€
N° 30 bis	6 €	X .....	=	€
Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €) ....				= €
				€
Total : .....				€

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à      GÉRARD Francis  
 Bernardières  
 24340 CHAMPEAUX  
 frgerard24@orange.fr

NB : les Chroniques ordinaires (n° -1 à 34) sont disponibles en mode PDF.

- gratuitement pour les membres du GRHIN

- au prix de 5 € l'exemplaire pour les non adhérents.

Les demander à l'adresse ci-dessus.

**Bulletin d'adhésion au GRHIN***Mme, M., Mlle, M. et Mme**prénom :**Adresse :**Désirez-vous**Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :**Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.*

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en coupé : (40 €)

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau  
 Le Puy de Fleury  
 24300 NONTRON

1 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques de l'année.